

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>PARTIE I: Les approches théoriques et la place des pays en développement dans le commerce international</b> .....	3
<i>Chapitre1. Les théories de base du commerce international</i> .....	3
Section1. Les approches traditionnelles du commerce international.....	3
Section2. Les nouvelles théories du commerce international.....	4
<i>Chapitre2. La place des pays en développement dans les courants d'échanges internationaux</i> .....	6
Section1.L'insertion des pays en développement dans les courants d'échanges internationaux.....	6
Section2.Théorie de l'intégration régionale.....	10
Section3.Les mécanismes d'intégration internationale des pays en développement et les IDE.....	10
<b>PARTIE II : L'évolution de l'AGOA et le contexte économique des pays de l'Afrique subsaharienne en particulier Madagascar</b> .....	14
<i>Chapitre1. L'évolution de l'AGOA</i> .....	14
Section1. La création et la condition générale de l'AGOA.....	14
Section2. La naissance de l'AGOA II.....	18
Section3. Les avantages en faveur du commerce ouvert pour l'Afrique.....	20
Section4. Le but de l'AGOA.....	22
<i>Chapitre2. Le contexte économique des pays de l'Afrique sub-saharienne en particulier Madagascar</i> .....	25
Section1.Le contexte économique et la situation de l'AGOA dans les pays de l'Afrique sub-saharienne.....	26
Section2.Le contexte économique et la situation de l'AGOA à Madagascar.	26
<b>PARTIE III:L'impact économique de l'AGOA et les recommandations..</b>	33
<i>Chapitre 1 L'impact positif de l'AGOA sur l'économie</i> .....	33
Section1. Sur l'économie des pays d'Afrique subsaharienne.....	33
Section2. Sur l'économie malgache.....	35

	43
<b>Chapitre 2. Les problèmes et les limites de l'AGOA.....</b>	
Section 1. Les différents problèmes qui empêchent les pays de l'Afrique sub-saharienne membre de l'AGOA et plus particulièrement Madagascar de bénéficier totalement des opportunités offertes par l'AGOA.....	44 45
Section 2. Les limites de l'AGOA.....	50
<b>Chapitre 3. Les recommandations et les perspectives de l'AGOA.....</b>	50
Section 1. Les recommandations à l'AGOA.....	53
Section 2. Les perspectives de l'AGOA.....	
	55
<b>CONCLUSION.....</b>	57
<b>ANNEXES.....</b>	68
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

**AGOA:** African Growth and Opportunity Act

**ALINC:** programme de liaison avec l'AGOA mis en place par le COMESA

**BIPE:** Bureau d'Information pour les investissements

**CEPGL:** Communauté économique des pays des Grands Lacs

**CNUCED:** Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

**COI:** Commission de l'Océan Indien

**COMESA:** Commun des Etats d'Afrique Orientale et Australe

**DTS:** Droits des triages spéciaux

**GATT:** General Agreement on Tariffs and Trade

**GUIDE:** Guichet Unique des Investissements et du Développement des entreprises

**OPIC:** Overseas Private Investments Corporation

**IESC:** International Executive Service Corps

**PIB:** Produit Intérieur Brut

**PVD:** Pays en voie de développement

**SADCC:** Conférence sur la coordination du développement de l'Afrique australe

**SGP:** Système Généralisé de Préférences

**USAID:** Agence des Etats-Unis pour le développement International

## INTRODUCTION

Le monde est caractérisé par le quasi inexistance de l'épargne et les potentialités économiques dans les pays pauvres et le besoin d'investissements à l'étranger des pays riches. L'ouverture est un moyen d'inciter les capitaux étrangers en faveur des pays en développement dans le sens que ce sont les moyens financiers qui manquent pour la croissance de l'économie de ces pays. Mais elle est aussi un moyen en faveur des pays riches dans le sens que ces pays ont la possibilité d'élargir leurs activités économiques dans des branches à opportunité économique très forte d'où l'importance de l'étude de l'AGOA une loi qui contribue au renforcement de l'ouverture commerciale.

Le 18 mai 2000, le président Clinton a promulgué la Loi de 2000 sur le commerce et le développement intitulée « *la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique* » ou l'AGOA. Cette loi offre à l'Afrique des possibilités qui vise à promouvoir le commerce et les investissements entre les Etats-Unis et les pays d'Afrique subsaharienne, à encourager le développement économique et les reformes en Afrique subsaharienne et enfin, à favoriser un accès et des possibilités accrues pour les investisseurs et les entreprises des Etats-Unis en Afrique subsaharienne.

Face à la situation économique des pays de l'Afrique subsaharienne qui est très préoccupante en matière de développement, car il faut noter que c'est la zone la plus pauvre du monde, on peut poser la question sur les enjeux de l'AGOA. Et si l'objectif est de promouvoir la croissance et le développement des pays de l'Afrique subsaharienne, quels sont donc les obstacles qui opposent cette loi. Il est donc important de faire une analyse sur « l'impact économique de l'AGOA à Madagascar » pour répondre à ces questions.

L'analyse de « *l'impact économique de l'AGOA* » nécessite l'étude de trois grandes parties.

Dans la première partie, on va voir les approches théoriques et la place des pays en développement dans le commerce international. Cette première partie contient toutes les théories économiques indispensables dans l'étude de l'impact économique de l'AGOA dans les pays de l'Afrique subsaharienne en particulier Madagascar.

Ces théories permettent de connaître l'origine de l'ouverture commerciale qui est la base de l'AGOA, elles permettent aussi de justifier que l'ouverture et l'échange international peut être un vecteur de croissance et de développement pour une économie donnée surtout pour les pays en voie de développement comme Madagascar.

Elles permettent aussi de voir la place des pays en développement dans les échanges internationaux et explique le rôle joué par l'intégration régionale envers une loi qui contribue au renforcement de l'ouverture commerciale telle que l'AGOA. Enfin, ces théories mettent en évidence l'importance des Investissements Directs Etrangers pour les pays en voie de développement, des investissements qui sont stimulés par l'AGOA.

La deuxième partie sera consacrée à l'étude de l'évolution de l'AGOA et à l'analyse du contexte économique des pays de l'Afrique subsaharienne en particulier Madagascar. Il s'agit de définir l'AGOA et d'énoncer ses différents points essentiels ainsi que les avantages en faveur du commerce ouvert pour l'Afrique dans le cadre de l'AGOA. Cette deuxième partie permet aussi de faire une comparaison de la situation économique des pays de l'Afrique subsaharienne et en particulier Madagascar avant et après l'application de l'AGOA donc de faciliter l'analyse de l'impact économique de l'AGOA.

Et pour la dernière partie, on va analyser l'impact économique de l'AGOA et les recommandations. Il s'agit d'étudier les résultats de cette loi durant ces trois dernières années et donc d'évaluer si les objectifs sont atteints ou non, et d'analyser les différents obstacles qui empêchent l'AGOA de promouvoir le commerce et les investissements entre les pays de l'Afrique subsaharienne et les Etats-Unis. Et enfin cette dernière partie recommande des stratégies adéquates pour que l'AGOA contribue vraiment à promouvoir la croissance et le développement des pays de l'Afrique subsaharienne.

## **PREMIERE PARTIE. LES APPROCHES THEORIQUES ET LA PLACE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL**

Pour faire une étude de l'impact économique de l'AGOA, l'étude des approches théoriques de l'ouverture internationale et la place des pays en développement dans le commerce international sont indispensables. L'étude des approches théoriques permet de voir les enjeux de l'ouverture d'un pays au reste du monde. Et en ce qui concerne l'étude de la place des pays en développement dans le commerce international, elle permet de voir l'évolution de la participation des pays en voie de développement dans le commerce mondial.

### **Chapitre1. Les théories de base du commerce international :**

Dans un premier temps il est important d'étudier les approches traditionnelles du commerce international pour connaître l'origine de l'ouverture commerciale ainsi que les avantages qu'elle offre à un pays car il faut remarquer que l'AGOA soutient l'idée d'un libéralisme économique favorisant l'expansion du commerce international c'est-à-dire l'échange de bien et de service et l'ouverture d'un pays au reste du monde.

C'est Adam Smith et David Ricardo qui sont les premiers à définir les avantages que peuvent tirer les pays à libéraliser leurs échanges, on va donc voir la loi des avantages absolus et la loi des avantages comparatifs pour étudier les points de vues de ces deux grands théoriciens.

### **Section1. Les approches traditionnelles du commerce international:**

A.Smith a été fortement marqué par la révolution industrielle qui est l'un des sources du libéralisme économique. C'est la raison pour laquelle les théories de ce grand auteur classique sont influencées par cette révolution industrielle.

Il y en est de même pour D.Ricardo qui a décrit les grands principes d'A.Smith en essayant d'étoffer la théorie classique par l'analyse et la précision de ces grands principes.

Il faut noter que le libéralisme économique est né grâce aux différents faits comme l'explosion démographique qui est apparue en Europe comme en Angleterre entre 1750 et 1800, par l'apparition d'une révolution agraire et surtout de l'exode rural. Ce libéralisme est dû aussi par la naissance d'une révolution industrielle comme la mise en place des industries qui transforment des matières brutes pour donner naissance aux produits manufacturés.

C'est donc le début de la spécialisation et d'une nouvelle organisation du travail qui est l'origine de la spécialisation internationale et de la division internationale du travail énoncé dans la théorie des avantages absolus d'A.Smith.

Et en ce qui concerne D.Ricardo, selon ce grand auteur classique en cas de libre échange, la balance des comptes s'équilibre automatiquement, et aucun déficit durable n'est donc à craindre.

A- Loi des avantages absolus :

Selon « **la théorie des avantages absolus** » d'A.Smith, chaque pays a intérêt à se spécialiser dans les produits pour lesquels il est le plus avantage et à abandonner la production des autres produits. Cette théorie mène donc naturellement à la spécialisation internationale et à la mise en place d'une division internationale du travail.

B- Loi des avantages comparatifs :

Et en ce qui concerne « **la théorie des avantages comparatifs** » de Ricardo, chaque nation a intérêt à produire les biens pour les quels elle est la plus douée c'est à dire que même peu compétitif, tout pays a intérêt au commerce international et à la spécialisation.

Après avoir étudié l'origine et les enjeux de l'ouverture commerciale il est par la suite important de voir l'extension de cette théorie.

La théorie du XX<sup>ème</sup> siècle a prolongé leurs thèses en renouvelant l'analyse des déterminants et gains de l'échange, mais en restant profondément libre-échangiste, mais il faut noter que nombreux sont ceux qui pensent qu'une trop grande libéralisation des échanges risque d'accentuer les effets de la crise.

Section2. Les nouvelles théories du commerce international :

Les nouvelles théories du commerce international sont développées par des auteurs comme E.Helpman et Paul Krugman, du Massachusetts Institute of Technologie<sup>1</sup>.

Selon ces nouvelles théories, les avantages comparatifs sont plus une conséquence qu'une cause des échanges internationaux. En se spécialisant et en prenant part au commerce mondial, chaque pays multiplie ses avantages et ce n'est pas essentiellement parce qu'un Etat est plus compétitif dans un produit qu'il l'exporte, mais c'est surtout en exportant qu'il devient plus compétitif.

---

<sup>1</sup> Les grands thèmes de la théorie économique, auteur: Marc Montoussé, collection Amphi, Edition BREAL 1999, p.141.

Les gains du commerce international sont cumulatifs selon cette nouvelle théorie car l'ouverture internationale entraîne des avantages comparatifs qui permettent une plus grande ouverture. L'échange procure trois types d'avantages : un effet de dimension, un effet de diversification et un effet de concurrence.

A-Un effet de dimension :

Chaque nation peut produire en plus grande quantité certains produits, ce qui offre des avantages comme les économies d'échelle ou les effets d'apprentissage.

B-Un effet de diversification :

Ce deuxième avantage induit par le commerce profite surtout au consommateur. Krugman considère que, grâce à l'ouverture, le consommateur peut choisir entre un nombre plus important de produits pour satisfaire un même besoin. Cette diversité de produits disponibles profite non seulement aux consommateurs, mais aussi aux producteurs, qui auront un choix supplémentaire en biens de production.

C- Un effet de concurrence :

L'ouverture internationale permet à de nouvelles entreprises d'entrer sur les marchés nationaux, ce qui accentue la concurrence. Les prix et le niveau de la production deviennent donc plus efficaces car plus proches de ceux qui résulteraient d'un équilibre de marché.

On peut justifier donc l'importance de l'AGOA pour les pays de l'Afrique subsaharienne car en tant qu'une loi qui contribue au renforcement de l'ouverture commerciale elle permet à ses pays membres de produire en plus grande quantité et de diversifier ses produits grâce à l'immensité du marché américain qu'elle offre.

On peut dire alors que les deux approches sont toutes favorables à l'ouverture internationale, mais il existe seulement un renouvellement des approches traditionnelles par les auteurs des nouvelles théories du commerce international.

Donc, l'analyse des théories de base du commerce international que ce soit les approches traditionnelles ou les nouvelles théories ont permis de justifier que l'ouverture et l'échange international est un vecteur de croissance et de développement pour une économie donnée surtout pour les pays en voie de développement. Et comme l'AGOA donne des possibilités d'ouverture aux pays de l'Afrique subsaharienne par le biais du marché américain, elle joue donc un rôle important pour l'économie.

Mais malgré les opportunités offertes par une ouverture commerciale, elle possède aussi ses limites. Face aux salariés les moins qualifiés, le libre-échange et les avantages

comparatifs sont préjudiciables. Les employés des pays de l'Afrique subsaharienne admissibles à l'AGOA rencontrent souvent cette situation, car face à la concurrence entre les pays à faible coût de main d'œuvre, il n'existe que deux solutions proposées par les investisseurs étrangers soit le chômage des moins qualifiés ou la baisse de leurs salaires. On peut dire aussi que l'ouverture commerciale permet aux pays développés de sacrifier les pays pauvres et ceci se justifie par le fait que le commerce international s'est développé sous la domination des Etats-Unis et de ces firmes multinationales qui cherchent par tous les moyens de tirer le maximum de profit dans le commerce international.

Après avoir vu l'importance de l'ouverture commerciale par l'étude des approches théoriques du commerce international, ainsi que les risques qu'elle apporte surtout aux pays en voie de développement, il est important maintenant de voir la place des pays en développement dans les courants d'échanges internationaux.

## **Chapitre2. La place des pays en développement dans les courants d'échanges internationaux :**

Dans un premier temps, à l'aide de trois optiques, on va étudier l'existence d'un grand changement en ce qui concerne la participation des pays en voie de développement dans le commerce mondial. Ensuite, il est intéressant de faire une étude sur l'intégration régionale qui est d'ailleurs une autre forme d'ouverture mais au sein d'une organisation régionale, car il faut noter que cette intégration apporte des soutiens dans la mise en œuvre de l'AGOA. Et enfin, face à la réussite de l'économie des pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est grâce aux Investissements Directs Etrangers, l'étude de ces derniers est donc nécessaire du fait qu'ils faisaient partis des opportunités offertes par l'AGOA à ses pays membres.

### **Section1. L'insertion des pays en développement dans les courants d'échanges internationaux :**

On peut à travers trois optiques complémentaires rendre compte de la place des pays en développement dans les échanges internationaux : l'approche par les catégories qui privilégie l'optique de la géographie des échanges dont elle tente de restituer l'évolution, l'approche statistique qui admet comme pertinente la classification traditionnelle du monde en Est, Ouest et Sud, et enfin l'approche par la spécialisation internationale qui consiste à repérer les formes et les marges d'évolution des pays en développement dans la grande division internationale du travail.

-En ce qui concerne la première approche, la démarche proposée par F.David<sup>2</sup> consiste à classer les différentes régions du monde en fonction de leurs poids respectif dans le commerce international. Voici une illustration de cette approche : il distingue cinq dynamique en œuvre à savoir le groupe latino-américain, les NPI d'Asie, les pays producteurs de pétrole, les économies continentales du Sud, et enfin les pays d'Afrique sub-saharienne. Ici, on va prendre seulement le cas des pays d'Afrique sub-saharienne. Ces pays avaient une croissance du PNB par habitant positive avant 1973. Elle fut ensuite en repli jusqu'au milieu des années 1980, et négative depuis cette période. C'est le groupe qui a le plus souffert en compagnie des pays de l'Est du contexte de l'économie mondiale depuis une décennie.

Il faut remarquer que le terme Afrique subsaharienne signifie « pays africain au sud du Sahara » et on peut citer ces neuf grandes régions économiques :

- Afrique soudano-sahélienne
- Afrique occidentale humide et subhumide
- Nigeria
- Afrique centrale
- Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)
- Afrique australe subhumide et semi-aride (SADCC)
- Océan Indien (COI) dont Madagascar faisait parti
- Afrique Orientale-Sahel Est
- Afrique du Sud

Et en ce qui concerne Madagascar, il est classé parmi les pays moins avancés dans l'Afrique sub-saharienne du fait que son produit national brut par habitant était inférieur à 1500 dollars en 1998 selon les statistiques de la Banque mondiale. C'est le seuil permettant de classer les différentes régions de l'Afrique sub-saharienne.

- L'approche statistique : des dynamiques de différenciation prononcées.

Le but de cette méthode est de déterminer le poids statistique de ces différentes zones dans le volume des exportations ou des importations mondiales.

Cette approche a permis de constater qu'en un quart de siècle environ, les pays de l'Est et du Sud ont vu leur poids reculer. En 1970, la part de l'ensemble des continents africain représentait environ 4% sur le commerce mondial, et depuis, cette part ne cesse de diminuer et représente aujourd'hui moins de 2%. Et si en 1970 les PMA réalisaient 2% du commerce mondial, cette part ne représente plus que 0.3% aujourd'hui. Et en ce qui concerne

---

<sup>2</sup> DAVID François, Les Echanges commerciaux dans la nouvelle économie mondiale, Paris, PUF, Coll.Major, 1994, 215p

le poids de l'ensemble des PVD, hors pays de l'Est et NPI d'Asie, car il faut noter que les pays d'Asie en développement rapide ont parvenu à compenser partiellement leur recul, ce poids est passé de 12,2% en 1970 à 9,3% aujourd'hui<sup>3</sup>. On peut faire cette analyse grâce au tableau ci-dessous qui représente les exportations de marchandises en valeur par groupe de pays en pourcentage.

**TABLEAU 1. LES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES EN VALEUR PAR GROUPE DE PAYS (EN%) :**

	1955	1970	1974	1980	1985	1990	1991	1992
<b>PDEM</b>	<b>60,8</b>	<b>69,1</b>	<b>62,7</b>	<b>62,2</b>	<b>66,3</b>	<b>73,6</b>	<b>73,6</b>	<b>73,8</b>
<b>PVD</b>	<b>25,5</b>	<b>17,9</b>	<b>26,5</b>	<b>29,9</b>	<b>25,5</b>	<b>23,0</b>	<b>23,6</b>	<b>23,7</b>
Dont exportateurs de pétrole	-	5,7	14,5	15,6	9,8	6,8	5,1	6,3
Dont NPI d'Asie <sup>1</sup>	-	-	-	4,5	6,9	7,1	10,5	8,1
Dont autres PVD	-	12,2	12,0	8,8	8,8	9,1	8,1	9,3
Pays de l'Est et ex-URSS	10,1	10,5	8,6	7,9	8,0	3,4	2,8	2,5

Source : TOUCHARD P, La Nouvelle Economie mondiale en chiffres, Paris, PUF, coll. Major, 1994, p. 143.

-L'approche par la spécialisation internationale :

Cette méthode consiste à repérer les formes et les marges d'évolution des pays en développement dans la grande division internationale du travail.

En ce qui concerne la contestation de la Division Internationale du Travail par les pays en voie de développement, on observe une accélération de l'industrialisation dans les PVD dès la fin des années 1960 suite à une hausse des cours de nombreux produits de base exportés.

<sup>3</sup> LAHSEN ABDELMALKI et PATRICK MUNDLER, Economie du développement, paris, HACHETTE Livre, 1995, p164

**TABLEAU 2 : LES EXPORTATIONS DES CONTINENTS AFRICAINS EN PRODUITS  
PRIMAIRES ET MANUFACTURES (% DES EXPORTATIONS EN 1970 ET 1991)**

Produits	Combustibles et minéraux		Autres produits primaires		Produits manufacturés	
	1970	1991	1970	1991	1970	1991
AFRIQUE						
Madagascar	9	8	84	85	7	8
Maroc	33	20	57	29	9	51
Niger	0	86	96	12	3	1
Ouganda	9	4	90	95	0	0
Sénégal	12	22	69	56	19	23
Tanzanie	7	5	80	84	13	11

Source : Rapport de la Banque Mondiale, 1993.

Au début de l'année 1970, au niveau de l'exportation du Tiers Monde, on a pu constater que la part des produits de base s'affaiblit tandis que celle des produits manufacturés voit leurs poids s'élever. On peut faire aussi la remarque que, les biens d'équipements ont une part importante dans le total des importations.

**TABLEAU3. EVOLUTION DE LA PART DES PRODUITS PRIMAIRES DANS LES  
EXPORTATIONS (PETROLE INCLUS) DES PVD (en %)**

	1970	1980	1990	Variation 1970.90
Afrique du Nord	92.7	96.2	76.0	-16.7
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>93.1</b>	<b>94.3</b>	<b>89.2</b>	<b>-3.9</b>
Amérique latine	90.5	83.7	68.2	-22.3
Asie du Sud et du Sud-Est	52.7	44.5	20.4	-32.3

Source : CNUCED, 1992.

En bref on peut dire qu'en un quart de siècle environ, les pays moins avancés surtout ceux des pays de l'Afrique subsaharienne ont vu leur poids reculer sur le commerce mondial.

Afin de mieux comprendre la place des pays en voie de développement dans les courants d'échanges internationaux, l'étude de la théorie de l'intégration régionale s'avère aussi indispensable.

## Section2. Théorie de l'intégration régionale :

Selon le théoricien Viner<sup>4</sup>, les accords commerciaux régionaux sont à l'origine de deux effets : une création de trafic et un détournement de trafic qui fait que les consommateurs de chaque Etat membre achètent de plus grandes quantités aux producteurs des autres Etat membre. Il existe alors un gain d'efficacité à la condition que ces producteurs soient plus efficaces que les offreurs du reste du monde.

L'intégration régionale constitue en un renforcement d'une entité déjà constituée, il y a une articulation plus étroite des activités économiques entre les pays membres de l'organisation régionale mais chaque membre conserve son indépendance ce qui veut dire que malgré le fait qu'il y ait cette relation étroite entre les pays membres, ces pays gardent leur indépendance et peuvent formuler leur politique propre mais sans que cette politique n'entrave au processus déjà enclenché. On peut dire alors que l'Etat délaisse un peu de son pouvoir au profit de la concertation entre les pays.

Economiquement, l'intégration est une des mesures destinées à supprimer les discriminations entre unités économiques de différent pays comme la suppression des barrières douanières et des différences de fiscalité.

Enfin, on peut dire aussi qu'elle se caractérise par l'existence d'un espace économique unifié.

En ce qui concerne Madagascar, au niveau de cette intégration régionale, il faisait parti de la COMESA ou bien le Marché Commun des Etats d'Afrique Orientale et Australe.

---

<sup>4</sup> Viner, Problèmes économiques. Théorie économique : Economie internationale. Sur INTERNET

### Section3. Les mécanismes d'intégration internationale des pays en développement et les Investissements Directs Etrangers : (IDE)

#### A. Les mécanismes d'intégration internationale des pays en développement :

##### 1- Une intégration inégale du Tiers-Monde :

Il y avait un développement considérable du commerce international après la guerre. Ce développement est le fruit de la signature des accords du GATT et de nombreux accords complémentaires, bilatéraux et multilatéraux, conclus par les Etats et qui affirment un mouvement de libéralisation et de multilatéralisation des échanges.

Ce sont le poids croissant que prendront les firmes multinationales et le jeu de ces régulateurs du commerce qui constituent les principaux vecteurs d'intégration des pays en développement au système de l'économie mondiale.

L'avancée sur la voie d'une libéralisation a été préconisée officiellement comme le moyen de stimuler l'économie des pays en développement. Mais en réalité, la libéralisation a avantagé ceux qui ont pu se doter de structures productives performantes et souples, par contre elle a condamné les pays aux structures de productivité rigides qui ne pouvaient accompagner le renouvellement de la demande mondiale.

En bref donc, il apparaît bien que la dynamique d'intégration des pays en développement au commerce international depuis 1947 est l'histoire d'une intégration temporellement inachevée, ou celle d'une supercherie forcée et durable.

##### 2- Le rôle des multinationales dans le processus d'intégration des PVD :

Les mouvements de capitaux associés aux changements technologiques et aux transferts internationaux de technologies ont sensiblement modifié la compétitivité relative des pays en développement. Aujourd'hui, en raison d'une chute quasi généralisée des cours des matières de base, la compétitivité de ces pays découle essentiellement de leurs capacités à capter les nouvelles technologies et à en assurer le renouvellement. Donc ceci justifie l'effort des pays en développement d'établir un environnement économique favorable pour inciter les investissements directs étrangers comme dans le cadre de l'AGOA. Au sein même des pays en développement une frontière de plus en plus épaisse sépare désormais ceux qui ont manifesté une aptitude réelle à s'inscrire dans la compétition sur l'innovation et les autres. Les premiers offrent donc l'image de pays qui créent les conditions du changement socio-économique, et les seconds offrent celles de pays qui s'exposent durablement aux effets de changements qui s'opèrent en dehors d'eux.

En ce qui concerne les pays qui ont manifesté une aptitude réelle à s'inscrire dans la compétition sur l'innovation, on peut prendre l'exemple des pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est qui aspirent une partie importante des Investissements Directs Etrangers (IDE) des pays riches. Ceci justifie la réussite de ces pays car aujourd'hui ces pays ont une économie à taux de croissance forts, une industrialisation rapide, et une part croissante dans le commerce international. Ainsi, dès la fin de 1994, la Corée du Sud avait un PNB par habitant de l'ordre de 12000 USD<sup>5</sup>, soit le dixième rang mondial, ce qui le met devant une bonne moitié des pays de l'Union Européenne.

En bref donc, les pays en voie de développement surtout les pays du Sud est un vaste espace sur lequel a pu s'exercer la spéculation des grandes firmes occidentales, enrichissant certains, plus ou moins longuement, et en condamnant d'autres, ceux notamment qui n'offrent pas des attraits suffisants de localisation ou qui viennent à les perdre.

Pour finir, on ne peut pas ignorer le rôle jouer par les investissements Directs Etrangers dans le cadre d'une ouverture international d'où le point suivant.

#### *B. Les Investissements Directs Etrangers :*

Une des motivations les plus recherchées de l'investissement étranger est la garantie de matières premières. Lorsqu'il s'agit de matières premières, échange de produits et Investissement Direct Etranger s'avère comme complémentaires. L'Investissement Direct Etranger, intensifie l'échange international lorsqu'il cherche à bénéficier de la différenciation de salaires entre pays investisseur et pays d'accueil.

Les Investissements étrangers sous forme de prêts ou de prises de participation sont une importante source de capitaux pour la croissance des Pays en Voie de Développement.

Les prises de participations peuvent constituer des investissements indirects auxquels on parle d'investissement de portefeuille, ou directs et rentrer dans la catégorie des Investissements Directs Etrangers (IDE). Les Investissements Directs Etrangers est bien plus qu'un simple apport de fonds car il fait bénéficier les pays en voie de développement de nouvelle technologie et technique de gestion et leur ouvre un accès aux marchés mondiale.

Donc, devant la réussite de l'économie des NPI d'Asie grâce aux opportunités offertes par l'ouverture commerciale, les pays africains tardent encore pour l'instant à y bénéficier malgré leur efforts et leurs volontés d'y participer.

---

<sup>5</sup> Economie du développement, LAHSEN ABDELMALKI et PATRICK MUNDLER, paris, HACHETTE Livre 1995, p163.

Pour conclure, l'étude des approches théoriques et la place des pays en développement dans le commerce international ont permis de fonder une connaissance solide concernant « *l'importance de l'ouverture internationale* » afin de mieux comprendre et analyser l'importance et surtout l'impact d'une loi qui œuvre pour l'échange international telle que « *la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique* » ou l'AGOA sur l'économie des pays africains en particulier Madagascar.

En bref, la possibilité d'ouverture offerte par l'AGOA est donc une grande opportunité pour les pays de l'Afrique subsaharienne et cette opportunité peut améliorer la place des pays en voie de développement sur le commerce mondial mais elle représente aussi un risque pour l'économie de ces pays membres. Et c'est la raison pour laquelle l'analyse des enjeux de l'AGOA est importante.

## **DEUXIEME PARTIE. L'EVOLUTION DE L'AGOA ET LE CONTEXTE ECONOMIQUE DES PAYS DE L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE EN PARTICULIER MADAGASCAR.**

On va étudier dans cette partie le contenu de l'AGOA et son évolution, le cadre économique de Madagascar et enfin, l'application de l'AGOA à Madagascar et son influence sur les politiques de l'Etat. Il s'agit donc en premier lieu de voir les différents points essentiels comme les principaux objectifs de cette loi ainsi que les opportunités qu'elle apporte aux pays de l'Afrique subsaharienne en particulier Madagascar. Ensuite, l'étude du cadre économique de Madagascar permet de justifier le caractère de l'AGOA comme une aide pour l'économie malgache. En plus, cette étude permet par la suite de faciliter l'analyse des résultats de l'AGOA durant les trois dernières années à l'aide de la comparaison du cadre économique de Madagascar avant son éligibilité à l'AGOA et après. Enfin, cette deuxième partie permet de voir comment l'AGOA et Madagascar peuvent se marier.

### **Chapitre1. L'évolution de l'AGOA:**

L'AGOA est une loi qui n'est pas tout à fait permanent car sa mise en vigueur se limite seulement jusqu'en 2008. En plus elle évolue au cours du temps car au début c'est l'AGOA I qui était mis en vigueur mais le 06 Août 2002 une révision a été faite concernant certaines dispositions de cette loi, qui a permis la sortie de l'AGOA II et à présent les Etats-Unis envisage déjà une deuxième révision de l'AGOA qui est l'AGOA III.

#### **Section1. La création et la condition générale de l'AGOA:**

##### **A- La naissance de l'AGOA :**

La loi de 2000 sur le commerce et le développement des Etats-Unis d'Amérique comprend l'accord de la Commission paritaire mixte relatif à la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, dénommé AFRICA BILL ou encore AFRICAN GROWTH AND OPPORTUNITY ACT (AGOA). Elle a été votée par le sénat américain le 04 Mai 2000 et elle autorise l'adoption d'une nouvelle politique américaine envers l'Afrique particulièrement dans les deux domaines : commerce et investissements. Cet accord concerne une liste de 48 pays africains, dont Madagascar.

B- Les conditions générales de l'AGOA :

Les conditions d'admissibilité contenues dans la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique ont été établies en consultation avec les pays africains.

Ces critères reflètent la prise de conscience du fait que l'ouverture accrue du marché des Etats-Unis en vertu de l'AGOA ne favorisera la croissance économique et le développement soutenu que si les pays ont adopté une politique intérieure judicieuse.

1. Les conditions d'admissibilité à l'AGOA :

Quoi qu'on qualifie donc l'AGOA de régime préférentiel pour les pays d'Afrique subsaharienne, la jouissance de ce traitement n'est pas gratuite. Il existe alors des critères qui sont exigés au Gouvernement du pays qui sollicite son éligibilité à l'AGOA.

Les critères ci-après sont retenus pour la qualification à l'AGOA :

a. Il a établi ou fait des progrès continus vers l'établissement :

- d'une économie de marché qui protège les droits de propriété privé,
- d'un état de droit, de pluralisme politique, le droit à un jugement fiable et une protection égale vis-à-vis de la loi,
- d'une politique d'élimination des barrières aux investissements et commerce américains, dont entre autres :

- la disposition d'un traitement national et des mesures pour créer un environnement favorable aux investissements locaux et étrangers,
- la protection de la propriété intellectuelle,
- la résolution de disputes dans le cadre de commerce et d'investissements bilatéraux

- d'une politique économique pour réduire la pauvreté,
- d'une stratégie pour combattre la corruption,
- la protection des droits des travailleurs.

b. Il ne s'engage pas dans des activités qui portent atteinte à la sécurité nationale américaine ou aux intérêts de la politique étrangère américaine

c. Il ne s'engage pas dans les violations des droits de l'homme qui sont reconnus au niveau international ou fournit de l'aide aux actes de terrorisme international et coopère dans les efforts internationaux pour éliminer les violations de droits de l'homme et les activités de terrorisme.

Voici donc les pays africains approuvés par l'United States Trade Representative à pouvoir bénéficier du traitement préférentiel dans le cadre de l'AGOA pour les produits textiles et vêtements :

- Maurice le 18 Janvier 2001
- Kenya le 18 Janvier 2001
- Madagascar le 06 Mars 2001
- Afrique du Sud le 07 Mars 2001
- Lesotho le 23 Avril 2001
- Swaziland le 26 Juillet 2001
- Ethiopie le 02 Août 2001
- Malawi le 15 Août 2001
- Botswana le 27 Août 2001
- Ouganda le 23 Octobre 2001
- Namibie le 03 Décembre 2001
- Zambie le 17 Décembre 2001
- Tanzanie le 04 Février 2002
- Mozambique le 08 Février 2002
- Cameroun le 1<sup>er</sup> Mars 2002
- Ghana le 20 Mars 2002
- Sénégal le 23 Avril 2002

Mais il faut noter que Madagascar a été déclaré par le Président des Etats-Unis parmi les pays bénéficiaires de l'AGOA le 02 Octobre 2000.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, l'Overseas Private Investments Corporation est prête à engager des fonds dans l'économie malgache.

## 2- Les conditionnalités de l'AGOA:

Cette loi :

- Supprime tous les contingents applicables aux textiles et aux vêtements en provenance d'Afrique subsaharienne ;

- Elargit l'accès en franchise de douane et sans contingent au marché américain des vêtements fabriqués en Afrique subsaharienne à partir et d'étoffes qui n'existent pas aux Etats-Unis ;

- Etend le traitement en franchise et sans contingent aux vêtements fabriqués en Afrique à partir des files et d'étoffes des Etats-Unis et aux chandails tricotés en cachemire ou en mérinos, ainsi qu'aux vêtements fabriqués en Afrique qui sont en soi, en velours et en autres étoffes qui ne sont pas produites en quantité industrielle aux Etats-Unis ;

- Elle élargit l'accès en franchise et sans contingent au marché américain des vêtements fabriqués en Afrique à partir d'étoffes et de filets régionaux africains. Ces importations sont cependant soumises à certains plafonds.

-Enfin, elle encourage le développement économique et la diversification dans les pays les plus pauvres d'Afrique grâce à sa disposition particulière relative au plafond, qui autorise les Africains dont le produit intérieur brut par habitant est inférieur à 1.500 dollars par an à utiliser des étoffes en provenance de pays tiers pendant quatre ans. Cet avantage, qui est réservé aux pays africains les plus pauvres, vise à stimuler le développement économique dans le secteur tout en permettant de mettre en place l'infrastructure nécessaire à la production des biens destinés au marché mondial.

### 3- L'idée d'une coopération longue:

La loi relative à l'AGOA, en plus du volet économique et commercial, contient d'autres dispositions se rapportant à des questions qui restent des sujets de préoccupation pour l'ensemble du continent africain. Elles concernent les domaines suivants :

- l'allègement global de la dette des PMA,
- la lutte contre la désertification,
- la lutte contre le fléau du sida,
- l'agriculture : les réalisations des études portant sur l'amélioration des pratiques agricoles en Afrique,
- le transfert de la technologie en savoir-faire, en communication et autres,
- et enfin les blanchissements d'argent.

En ce qui concerne les produits artisanaux, les procédures sont déjà entamées par la partie malgache mais les dossiers sont restés encore en veilleuse au niveau Sénat américain.

Pour les autres produits malgaches tels que l'extrait de vanille, les pierres précieuses, les produits miniers, un arrangement est encore en attente.

On va voir maintenant l'évolution de l'AGOA donc la naissance de l'AGOA II qui est une amélioration de l'AGOA I et qui est plus bénéfique pour les pays de l'Afrique subsaharienne.

## Section 2. La naissance de l'AGOA II:

Face au remplacement de l'AGOA I par l'AGOA II il est donc nécessaire de définir l'AGOA II, d'analyser sa spécificité par rapport à l'AGOA I et enfin, de faire une comparaison entre l'AGOA I et l'AGOA II.

### A- Définition de l'AGOA II :

A la suite du rapport du Ministre sur les avantages tirés de l'AGOA ainsi que sur les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, les Etats-Unis ont révisé certaines des dispositions de la Loi et ont adopté l'AGOA II qui renforce l'accès préférentiel au marché américain des produits d'exportation des pays bénéficiaires.

La promulgation par le Président Bush de l'AGOA II le 06 Août stimulera probablement un nouvel élan à la croissance des échanges commerciaux entre les Etats-Unis et Madagascar.

L'AGOA II comprend les deux grandes améliorations suivantes :

- le doublement des plafonds annuels réglementant les quantités de textiles autorisés à pénétrer en franchise de douane sur les marchés américains.
- la multiplication du nombre d'articles textiles pouvant bénéficier d'une franchise de douane, notamment les pulls, les tee-shirts et les chaussettes, qui n'étaient pas inclus dans la première version de l'AGOA.

Il faut noter que ces articles textiles pourront représenter de 3 à 7 % de toutes les importations de vêtements des Etats-Unis au cours des 8 prochaines années, au lieu de 1.5 à 3.5%.

Pour le cas de Madagascar, voici les nouveaux produits éligibles :

- vêtements tricotés dont les composants proviennent des Etats-Unis,
- vêtements tricotés dont les composants proviennent des Etats-Unis ou d'un ou de plusieurs pays africains bénéficiaires ainsi que les vêtements faits à partir de tissus américains coupés aux Etats-Unis ou dans un ou plusieurs pays africains bénéficiaires,
- vêtements tricotés dans un ou plusieurs pays africains bénéficiaires,
- pull-overs tricotés à partir de 50 pour cent ou plus de poids de laine, mesurant 21.5 microns de diamètre.

En effet, l'éligibilité des articles tricotés, communément dénommés « *Knit-to shape items* » pourra doubler le volume des exportations malgaches de vêtements vers les Etats-Unis. En plus, l'AGOA II pourra aussi favoriser l'accroissement des investissements étrangers dans les zones franches malgaches ainsi que la création d'emplois.

B- La spécificité de l'AGOA II :

Ce renouvellement de l'AGOA, permet de mieux clarifier et d'accroître les opportunités commerciales pour les pays de l'Afrique sub-saharienne et surtout d'encourager beaucoup d'investissements dans la région. Il fournit aussi un guide supplémentaire à l'administration sur la manière d'appliquer les dispositions du projet de loi liées au textile. Enfin, l'AGOA II est destiné à améliorer les opérations de l'AGOA I et améliorer l'utilisation des programmes de l'AGOA par les pays de l'Afrique sub-saharienne.

L'AGOA a entraîné de nouveaux investissements, la création d'emplois et une relance des échanges entre l'Afrique et les Etats-Unis.

C- Les différences entre l'AGOA I et l'AGOA II :

1- Concernant l'article tricoté :

Pour l'AGOA I, le terme « tissu » interprété par le service de la douane des Etats-Unis comme excluant les composants qui sont « tricotés » c'est-à-dire des composants qui prennent leur forme dans le tricotage, plutôt que de provenir d'un découpage d'une balle tissu. Or dans l'AGOA II, les articles vestimentaires tricotés sont qualifiés pour les avantages de l'AGOA.

2- Concernant les Pays Moins Développés :

Dans le cadre de l'AGOA I, il y a un traitement hors taxe pour les articles vestimentaires assemblés dans les pays moins développés de l'Afrique Sub-saharienne, sans tenir compte de l'origine du tissu. Et dans le cadre de l'AGOA II, les vêtements en provenance des Pays Moins Développés sont éligibles au traitement hors taxe sans tenir compte de l'origine du tissu et sans tenir compte de l'origine du filé.

3- Le cas de Botswana et Namibie :

Ces deux pays ne sont pas traités comme étant des pays moins développés dans l'AGOA I à cause de leurs Produits Intérieurs Bruts qui ont dépassé le 1500 dollars US en 1998. Par contre dans le cadre de l'AGOA II, ces deux pays sont désignés spécialement comme étant des pays moins développés.

4-Un découpage hybride :

Selon l'interprétation du service de la douane des Etats-Unis, le découpage doit se faire aux Etats-Unis ou dans des pays de l'AGOA, mais non pas les deux à la fois selon l'AGOA I. Contrairement à cette loi, l'AGOA II permet un découpage hybride c'est-à-dire un

découpage ayant lieu à la fois dans les Etats-Unis et dans les pays de l'AGOA et tout ceci ne rend pas le tissu non-éligible.

### Section3. Les avantages en faveur du commerce ouvert pour l'Afrique:

Le commerce ouvert faisait parti des apports de l'AGOA pour les pays de l'Afrique subsaharienne par le biais du marché américain qu'elle offre à ces derniers. Il est donc intéressant de faire une étude sur les avantages en faveur du commerce ouvert pour l'Afrique.

#### A- Les avantages en terme macroéconomique du commerce ouvert pour l'Afrique:

L'expansion du commerce et des investissements aide à garantir que le continent le plus pauvre du monde ne sera pas le laissé-pour-compte de la croissance des marchés mondiaux. Selon la Banque mondiale, le revenu par habitant a crû de plus de cinq pour cent par an dans les pays en développement ouverts à la mondialisation, alors qu'il n'a augmenté que d'un pour cent dans ceux qui rejettent ce phénomène. Ceci s'explique par le fait que le commerce ouvert a permis aux pays en voie de développement de renforcer leurs secteurs industrielles grâce à la création de nouvelles entreprises apportés par les Investisseurs Etrangers.

L'expansion du commerce et des investissements favorise aussi la lutte contre la pauvreté et crée de nouvelles possibilités et de l'espoir pour les Africains. Le commerce alimente le moteur de la croissance économique et est source d'emplois et de revenus, mettant la puissance des marchés au service des pauvres. On peut prendre l'exemple des entreprises franches malgaches qui permettent la création des milliers d'emplois et ceci s'améliore de plus en plus depuis l'éligibilité de Madagascar à l'AGOA. Car il faut note que c'est grâce au commerce ouvert que les entreprises franches ont pu investir à Madagascar.

On peut dire aussi que le commerce ouvert favorise l'intégration régionale. Le partage de la production prend de l'importance au fur et à mesure que les possibilités d'échanges se multiplient. Des initiatives telles que l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union douanière de l'Afrique australe favorisent l'intégration régionale et contribuent à intensifier le commerce régional.

B- L'AGOA et la réalisation du programme de développement dans le secteur privé:

L'AGOA est en train de modifier le cours de nos relations commerciales à long terme avec l'Afrique ; des exploitations dirigées par des femmes, ainsi que des petites et moyennes entreprises saisissent de nouvelles possibilités de se développer et de prospérer. Le commerce stimule la concurrence commerciale et offre un plus large éventail de choix en matière de biens de consommation et d'intrants à prix modérés.

L'aide bilatérale et multilatérale, aussi importante soit-elle, ne peut pas fournir les flux continus de capitaux dont l'Afrique a besoin pour sa croissance économique à long terme et une réduction significative de la pauvreté. Seuls les investissements du secteur privé et de l'étranger peuvent fournir des capitaux suffisants. Durant l'année budgétaire 2001, les investissements étrangers ont atteint 10.2 milliards de dollars, soit une augmentation de 5.8% depuis 2000. Donc on peut dire que le commerce apporte de nouveaux capitaux et des technologies au continent africain.

C- Les autres avantages du commerce ouvert :

Le commerce engendre la prospérité, ce faisant, il favorise la paix. L'expansion du commerce et des investissements en Afrique sera également un facteur de stabilité et de sécurité régionales, une base de départ pour le règlement des conflits, et un environnement propice à l'épanouissement de la démocratie. On peut prendre l'exemple de Madagascar pour justifier que l'investissement engendré par le commerce ouvert est un facteur de sécurité régionales. A Madagascar, depuis l'arrivée des entreprises franches par le biais du commerce ouvert, la sécurité régionale s'est beaucoup améliorée du fait que les jeunes malgaches ont pu trouvé du travail dans ces entreprises.

En stimulant la puissance, la stabilité et la prospérité, le commerce renforce la capacité de l'Afrique de faire face aux problèmes de la criminalité, du trafic des stupéfiants, du terrorisme, de la corruption, du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, et de la dégradation de l'environnement. Ceci s'explique par le fait que un pays qui est doté d'une économie stable et prospère dispose des moyens qui le permet de se préoccuper d'autres problèmes que la recherche de développement, ces moyens peuvent être des moyens techniques ou des moyens financiers.

D- Le commerce engendre le respect des droits de l'homme :

Les entreprises américaines qui investissent dans un pays apportent avec elles un code de conduite prévoyant le respect des droits essentiels des travailleurs et de la personne. Grâce à des dispositions strictes contre le transbordement et à la garantie du respect des normes

essentielles en matière de droit du travail, l'AGOA protège les travailleurs africains. Les pays qui se livrent à de graves violations des droits de l'homme ne peuvent y participer.

Donc on peut affirmer que le commerce ouvert est très bénéfique pour les pays africains car en résumé il stimule « la croissance et le développement économique ». L'étude des avantages en faveur du commerce ouvert pour l'Afrique a permis donc de constater l'importance d'une loi qui œuvre pour une coopération commerciale et économique telle que l'AGOA.

Cette présentation a permis de connaître un peu mieux l'AGOA mais il faut maintenant se poser la question : *« qu'est ce qui est derrière l'AGOA et pourquoi les Etats – Unis ont choisi les pays de l'Afrique subsaharienne pour entretenir une relation commerciale qui est l'AGOA » ?*

#### Section4. Le but de l'AGOA :

##### A- Les principaux objectifs de l'AGOA:

Afin de savoir ce qui est derrière l'AGOA il est important d'étudier ses principaux objectifs. Les principaux objectifs de l'AGOA sont au nombre de deux à savoir la recherche d'une croissance et d'un développement et puis la libéralisation des échanges entre les Etats-Unis et les pays de l'Afrique subsaharienne.

##### 1. La recherche d'une croissance et d'un développement :

L'AGOA a pour objectif de promouvoir un développement rapide aux pays de l'Afrique sub-saharienne à travers les exportations qu'il crée. Madagascar devrait donc orienter ses stratégies économiques pour gagner ces opportunités.

Pour promouvoir ce développement, l'AGOA a une politique qui consiste à utiliser le commerce et les investissements.

L'AGOA par le biais des investissements directs étrangers qu'il offre permet aussi un développement pour les pays de l'Afrique sub-saharienne. Car il faut noter que ces investissements sont sources de croissance et de développement et surtout ils permettent l'accès aux marchés mondiaux.

Cette loi qui a pour objectif de contribuer au développement et à la prospérité des régions critiques du monde, aide ceux qui sont dans les gouvernements en Afrique surtout ceux de l'Afrique sub-saharienne à ouvrir des marchés et à apporter du savoir-faire. Des pays qui sont alors sur la voie malaisée mais prometteuse de réforme économique, et qui essaient d'éliminer des barrières aux échanges. En plus des pays qui favorisent des politiques pour réduire la pauvreté, pour augmenter l'accès aux soins médicaux et à l'éducation. Elle aide

aussi des entreprises africaines à se développer grâce à l'ouverture accrue du marché américaine.

Donc on peut dire que l'AGOA est aussi une aide de la part des Etats-Unis pour les pays de l'Afrique sub-saharienne afin de stimuler la croissance économique de ces derniers.

Le libre échange est aussi une condition essentielle du développement, et c'est pourquoi cette loi aide les pays en développement à mettre le commerce extérieur au service de la croissance économique.

## 2. Libéralisation de l'échange avec les pays de l'Afrique sub-saharienne :

L'objectif de l'AGOA est de libéraliser les échanges et à promouvoir les exportations, de faciliter l'intégration des pays de la région à l'Organisation mondiale du commerce et à promouvoir les réformes en matière de budget de réglementation. Comme L'AGOA est une loi permettant de faire des accords de libre échange avec les pays d'Afrique sub-saharienne intéressé, il permet donc à favoriser l'accroissement des échanges entre les Etats-Unis et l'Afrique subsaharienne ainsi que les investissements du secteur privé en Afrique sub-saharienne.

### B. Les avantages attendus de l'AGOA :

#### 1. Les avantages économiques et commerciaux généraux :

L'AGOA institutionnalise un processus en vue de renforcer les relations entre les Etats-Unis et les pays africains et offre à ces derniers des incitations pour les encourager à entreprendre des réformes politiques et économiques et pour favoriser leur croissance.

Elle offre aux pays bénéficiaires d'Afrique subsaharienne l'accès au marché américain en franchise de douane et sans contingent pour pratiquement tous les produits couverts par le Système généralisé de préférences (SGP).

Cette loi améliore la sécurité pour ceux qui investissent dans les pays africains et qui commercent avec eux en leur garantissant le maintien pendant 8 ans des avantages du SGP.

Elle supprime pour les pays africains les limitations du SGP au titre de la préservation de la compétitivité.

L'AGOA établit aussi un Forum de coopération commerciale et économique Etats-Unis Afrique subsaharienne afin de faciliter les entretiens périodiques sur la politique commerciale et d'investissement.

Enfin, elle encourage le recours à l'assistance technique pour consolider les réformes et le développement économiques, notamment à l'aide visant à renforcer les relations entre les entreprises américaines et les entreprises d'Afrique subsaharienne.

## 2. Les avantages pour les entreprises nationaux :

La loi sur la croissance et les possibilités en Afrique offre aussi une large variété d'avantages aux entreprises, aux constructeurs et aux fermiers des pays admissibles. Mais il est important de se rappeler que la Loi peut seulement offrir des possibilités. La responsabilité de tirer profit avec succès des possibilités de croissance offertes par la Loi repose sur les hommes et les femmes du gouvernement, le secteur privé, et finalement la population de l'Afrique subsaharienne.

## 3. L'allègement des dettes :

Le rôle de l'AGOA d'encourager le congrès et le président à collaborer avec la communauté internationale pour rendre l'allègement des dettes bilatérales et multilatérales disponible à ces pays qui en ont le plus besoin faisait parti des avantages que les pays membres de cette loi bénéficient. En outre cette loi dirige l'organisme fédéral de promotion des investissements privés à l'étranger ou OPIC à accroître les prêts, les garanties et l'assurance qui soutiennent des projets en Afrique subsaharienne, y compris ceux entrepris par des femmes-entrepreneurs et ceux qui maximisent la création d'emplois pour les pauvres.

## 4. Les avantages pour les entreprises des Etats-Unis :

Par les incitations tangibles que l'AGOA offre aux pays africains pour les encourager à réformer leur politique économique et commerciale, cette loi contribue à l'amélioration des créneaux en Afrique pour les entreprises américaines ainsi qu'au renforcement de leurs partenaires commerciaux dans le continent africain.

Les entreprises des Etats-Unis pourraient voir des occasions se présenter dans le cadre de la privatisation des entreprises publiques africaines ou de projets d'infrastructure réalisés en collaboration avec des entreprises du continent africain.

Si les pouvoirs publics des pays bénéficiaires font quelques efforts en instaurant un environnement favorable pour cette loi, ces avantages seront réalisés et les objectifs seront atteints.

Pour mieux analyser l'impact économique de l'AGOA sur l'économie des pays de l'Afrique subsaharienne en particulier Madagascar, on va voir maintenant dans un premier lieu le contexte économique des pays membres de l'AGOA en général et en deuxième lieu le cas de Madagascar.

## **Chapitre2. Le contexte économique des pays de l'Afrique sub-saharienne en particulier**

### **Madagascar :**

Avant d'étudier le cadre économique de Madagascar, on va tout d'abord voir le contexte économique des pays de l'Afrique subsaharienne. Cette première étude permet de voir les différentes caractéristiques de l'économie des pays qui sont qualifiés à l'AGOA et le rôle joué par les organisations régionales telles que la COMESA. En second lieu, on va analyser le cadre économique de Madagascar ainsi que les différents changements au niveau de la politique de l'Etat pour instaurer un environnement favorable pour ces investisseurs étrangers qui peuvent venir à Madagascar par le biais de l'AGOA.

### **Section1. Le contexte économique et la situation de l'AGOA dans les pays de l'Afrique subsaharienne:**

#### **A- Le contexte économique des pays de l'Afrique subsaharienne:**

L'économie des pays de l'Afrique sub-saharienne est marquée par l'inexistence de l'épargne et des potentialités économiques.

Donc l'ouverture est le seul moyen d'inciter les capitaux étrangers en faveur des pays en développement dans le sens où ce sont les moyens financiers qui manquent pour la croissance forte de l'économie des pays de l'Afrique sub-saharienne.

#### **B- L'Afrique et l'AGOA :**

On note qu'en vue d'accélérer les activités d'exportation des Etats membres vers les Etats-Unis, le COMESA a mis en place un programme de liaison avec l'AGOA. C'est le programme ALINC qui est mis en œuvre par International Executive Service Corps (IESC) avec le financement de l'USAID/REDSO.

Dans ce cadre, le COMESA a ouvert deux bureaux d'AGOA respectivement à Lusaka et à Washington : des entreprises d'exportation sélectionnés dans 5 pays pilotes (Malawi, Ethiopie, Ruanda, Ouganda, Zambie) bénéficient de l'assistance technique par l'intermédiaire du programme International Executive Service Corps Volunter Experts ; cette assistance comprend entre autres l'évaluation d'entreprise, l'analyse des projets et des plans d'affaire, la mise en œuvre de stratégie d'exportation, l'identification des acheteurs américains.

En 2002, 94% des importations américaines en provenance de pays bénéficiaires de l'AGOA sont entrées en franchise de droits de douane.

## Section2. Le contexte économique et la situation de l'AGOA à Madagascar :

### A- Le cadre économique de Madagascar:

#### 1. Situation économique de Madagascar :

##### a. Situation économique de Madagascar avant l'adhésion de Madagascar à l'AGOA :

Plus on va vers les pays les moins développés, moins la contribution de l'industrie au PIB. On peut prendre le cas de Madagascar où l'industrie ne participe que 15% au PIB. Ce problème est dû au fait qu'il y a une insuffisance des ressources dans les Pays en voie de développement pour financer l'investissement. Seule l'exportation permet de compter sur une demande extérieure solvable et d'obtenir en échange des devises pour acquérir des technologies nouvelles.

##### - Concernant le Produit Intérieur Brut de Madagascar :

Pour Madagascar, le taux de croissance du PIB a atteint 4.5% en 1999 pour une prévision de 5% à la fin de l'année. Certains indicateurs conjoncturels tels que la consommation d'électricité et de produits pétroliers, les activités portuaires, le trafic aérien révèlent une accélération de l'activité économique.

Le secteur primaire se redynamise avec un taux de croissance de 3,3% contre 2.1% en 1998, suite aux efforts de lutte contre l'invasion acridienne, et à l'augmentation des rendements et des superficies cultivées. Les autres secteurs, secondaires et tertiaire ont maintenu leur performance de 1998 avec des taux respectifs de 5,3 et 5,2%.

Si les consommations ont enregistrées une légère baisse par rapports à l'année 1998, les investissements ont connu une meilleure évolution, passant de 12,5% du PIB à 14,2%, la politique d'ouverture, et le programme de privatisation, ayant favorisé le développement des investissements directs étrangers.

En matière d'épargne, les épargnes publiques ont varié de façon notable avec un taux de 3% du PIB contre 1,5% l'année précédente.

##### - Concernant les échanges extérieurs :

La situation malgache a connu une certaine amélioration grâce notamment à une augmentation des contributions extérieures et aux flux d'investissement direct étranger. Si le déficit de la balance commerciale n'a enregistré qu'une légère amélioration de 2% celui de la balance courante est réduit de 133,5 à 93,6 millions de DTS de 1998 à 1999, tandis que le

solde de la balance des paiements est devenu excédentaire de 28,7 millions de DTS contre un déficit de 126,6 millions de DTS en 1998.

On peut dire alors que la situation économique de Madagascar s'est améliorée de 1998 à 2000 c'est-à-dire avant la qualification de Madagascar à l'AGOA. C'est surtout les flux d'investissement direct étranger qui sont l'origine de cette amélioration. Et cette situation montre bien l'intérêt du Gouvernement malgache d'instaurer un environnement attrayant pour ces investissements étrangers apportés par l'AGOA.

#### b. La situation économique de Madagascar juste après la crise économique et politique 2002:

L'étude de la situation économique de Madagascar après la crise économique et politique 2002 permet tout d'abord d'évaluer l'impact de cette crise sur l'économie mais surtout de mieux analyser par la suite la maturité de l'AGOA.

Madagascar a eu une crise politique et économique pendant 6 mois en 2002, une crise qui est dû par la contestation des résultats de l'élection présidentielle du 16 Décembre 2001. Et il faut noter que cette crise a des impacts néfastes pour l'économie malgache à savoir :

- le ralentissement de rentrées fiscales, dû notamment par la suspension de paiement d'impôts par les entreprises, qui ont dû arrêter leurs activités. On avait constaté un taux de réalisation de 42% des prévisions en Mai 2002,
- les avoirs extérieurs qui étaient gelés de Mars à Juillet 2002,
- la perte de l'emploi de l'ordre de 150.000 personnes causée par la cessation d'activité des entreprises ou l'entrée de celles-ci dans la phase du chômage technique.
- la diminution jusqu'à 50% du revenu des ménages rurales, causer par la baisse des prix des produits agricoles.

Des prévisions ont été aussi faites par le Gouvernement malgache après la crise 2002 à savoir : une prévision du taux de croissance négatif de l'ordre de -10,7% et une prévision du taux d'inflation de 26,6% en terme d'indice de prix à la consommation, ou de 25,6% en terme de déflateur du PIB.

L'étude des grands axes prioritaires du Gouvernement Malagasy permet de savoir la volonté de l'autorité publique de faire marcher le pays vers le développement et surtout l'importance du rôle jouer par l'AGOA pour la réalisation des grands axes prioritaires.

## 2. Les grands axes prioritaires de la politique du Gouvernement Malagasy :

Les grands axes de développement fixés par le Gouvernement sont basés sur deux points principaux : un préalable au développement, et la mise en œuvre de la politique générale de l'Etat.

### a. Un préalable au développement :

On peut citer, le respect de la démocratie, la restauration de l'Etat de droit, la bonne gouvernance et le développement institutionnel.

### b. La mise en œuvre de la politique générale de l'Etat :

La mise en œuvre de la politique générale de l'Etat concerne quatre points à savoir le développement des infrastructures, la sécurité, la politique sociale et la politique économique et financière.

#### -Le développement des infrastructures :

En ce qui concerne les infrastructures on peut citer les travaux publics et les transports que ce soit routier, ferroviaires, fluviales et maritimes, et enfin les transports aériens. Il faut noter que le développement des infrastructures est important pour le pays pour pouvoir bénéficier des opportunités offertes par l'AGOA.

Et enfin, on ne peut parler d'un développement des infrastructures sans l'aménagement du territoire.

#### - La sécurité :

Cette sécurité concerne la sécurité des personnes et des biens, la mise en place de plans de campagne de sécurité pour chaque province, gestion et responsabilité de leur patrimoine par les communes, la création de nouveaux commissariats dans les villes, la dotation d'éléments spéciaux de sécurité et de dispositif appropriés contre les risques de destruction ou de dégradation des patrimoines culturelles et historiques. Et enfin, l'adaptation du budget aux objectifs prédéfinis, la mise en œuvre d'un travail de concert entre les forces provinciales/communales et les forces d'ordre, ainsi que la dotation des moyens adéquats.

- La politique sociale :

Cette politique sociale concerne : la santé, l'éducation, la population et enfin la condition féminine et enfance.

- La politique économique et financière :

Les objectifs fondamentaux de la politique économique et financière sont : assurer une croissance durable et soutenue, répartir plus équitablement les produits de la croissance, mettre fin à l'intervention économique de l'Etat, particulièrement dans les secteurs productifs et commerciaux, et parallèlement, créer un environnement propice à l'efficacité du système économique libéral, et enfin, continuer les rapports déjà établis avec les institutions de Bretton Woods et les autres bailleurs de fonds.

Donc après avoir vu le contexte économique de Madagascar et surtout après avoir citer les grands axes de développements fixés par le Gouvernement malgache pour améliorer ce contexte c'est-à-dire de promouvoir le développement, on va voir la situation de l'AGOA à Madagascar.

B- Madagascar et l'AGOA :

1. Présentation de l'AGOA à Madagascar :

Appartenant au groupe des PMA c'est-à-dire avec un PIB par habitant inférieur à 1500 dollars US, Madagascar peut exporter sur le marché américain, en franchise de droit de douane et sans contingent des produits textiles et d'autres produits exclus jusqu'ici du Système Généralisé de préférences (SGP) des Etats-Unis.

Madagascar peut bénéficier pendant quatre ans l'autorisation de l'utilisation de tissus fabriqués dans les pays tiers. A partir de la 5<sup>ème</sup> année, la règle d'origine portant sur l'utilisation de tissus et de fils américains ou de matériaux en provenance d'autres pays d'Afrique subsaharienne, sera appliquée.

L'application effective de l'AGOA par Madagascar a débuté au mois de Mars 2001. Depuis 2001, les douanes malgaches visitent les unités de production en vue d'une application et d'un contrôle des normes exigées par les Etats-Unis. (Voir annexe 1)

Dans l'état actuel des choses, pour le cas de Madagascar, ce sont principalement les produits textiles qui sont exportés vers les Etats-Unis.

En 2001, une trentaine d'entreprises textiles ont exporté leurs produits vers les Etats-Unis avec une valeur total de : 5.342. 597.135 USD<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Source : service de contrôle des régimes suspensifs (Direction Générale des Douanes malgaches)

Depuis 2001, les exportations effectives en textiles et vêtements se chiffrent à environ 35 milliards de FMG en recettes douanières, incluant perception au niveau des droits de douane, taxes et amendes sur les importations en matières premières.

De nouvelles entreprises étrangères américaines, de Singapour étaient en cours de délocalisation, fait ayant créé un problème de pénurie au niveau de la main- d'œuvre sur Antananarivo. D'où nécessité de nouvelles installations industrielles sur Antsirabe et dans d'autres villes de l'Ile.

### 2. Les mesures prises par l'Etat en matière d'optimisation de la capacité de production des entreprises malgaches depuis l'éligibilité de Madagascar à l'AGOA :

Pour aider les opérateurs, des actions sont actuellement menées dans le moyen et long terme pour augmenter la productivité. Ces actions sont orientées dans divers domaines dont la création de zones industrielles dans les six provinces, la collaboration étroite de l'Administration avec le Secteur Privé pour améliorer la qualité de main d'œuvre, la promotion des investissements étrangers, la mise en confiance des investisseurs étrangers dans l'environnement des affaires à Madagascar et enfin la sécurisation des investissements.

### 3. Les politiques et les mesures incitatives en faveur des investissements à Madagascar :

Les politiques et les mesures incitatives en faveur des investissements à Madagascar sont au nombre de six à savoir :

- la liberté d'entreprendre, de circulation des biens et des capitaux selon la Constitution malgache,

- le désengagement de l'Etat dans le système productif et commercial donc initiative privée comme moteur de la croissance économique,

- l'allègement des procédures administratives par la mis en place du Bureau d'Information pour les Investissements ou (BIPE) et l'installation d'un Guichet Unique des Investissements et du Développement des Entreprises ou (GUIDE),

- l'instauration d'un climat de confiance et renforcement du partenariat entre l'Administration et le Secteur Privé par la mis en place du CAPE,

- la mis en place d'un fonds de garantie au sein des banques primaires pour la relance.

#### 4. Les mesures fiscales et douanières récemment prise par le gouvernement malgache :

##### a. Les mesures fiscales :

###### - Le droit commun :

Il y a une réduction d'impôts, droits et taxes jusqu'à 50% lors de la création ou l'extension d'entreprises. Particulièrement sur l'impôt sur les bénéfices des sociétés, les crédits d'impôts obtenus sont reportables jusqu' à épuisement.

Et en ce qui concerne les importations, le tarif douanier limite les droits à l'importation à 15% pour les matériels et équipements. Des procédures spécifiques sont également prévues dans le Code des Douanes tel que l'admission temporaire, le draw-back.

###### - Le régime de zone franche :

Le régime de zone franche est au nombre de quatre :

- un système fiscal réduit et à faible taux avec une exonération totale d'impôts sur les bénéfices pendant une période allant de 2 à 10 ans suivant les catégories d'entreprises,
- un régime douanier assurant une exemption de tous droits et taxes à l'importation et à l'exportation de toute marchandise,
- un système financier assurant une libre disponibilité des devises et une liberté de transfert à l'étranger,
- et enfin des dispositions sociales permettant une liberté dans la gestion du personnel.

##### b. Les mesures douanières :

Mis en place d'un exemption des droits de douane et taxe d'importation et modification des taux pour certaines marchandises.

Les articles ou produits ci-après sont exemptés des droits de douane et de taxe d'importation : le ciment, l'engrais, le papier, la soie ( fils et tissus), la laine ( fils et tissus), le coton ( fils et tissus), les fibres textiles végétales, les filaments synthétiques, les fibres synthétiques, les tissus spécifiques ( dentelles et tapisserie), les étoffes de bonneterie, le fonte, les ouvrages en fonte, les machines et engins mécaniques, les tracteurs, les ouvrages en cuir, en bois, en laine, en fibres textiles végétales.

#### 5. Les aides fournis aux entreprises franches malgaches :

Il faut noter que les entreprises franches ont les plus grandes chances de pénétrer le marché américain. Elles peuvent espérer augmenter leur capacité de production grâce aux

financements octroyés par leurs propres clients ou les aides fournis par les organismes comme l'OPIC<sup>7</sup>.

La présentation de l'AGOA avec les opportunités qu'elle offre aux pays bénéficiaires ainsi que la situation économique en Afrique subsaharienne en particulier à Madagascar ont permis de voir l'importance que cette loi représente pour ces pays membres.

Dans la dernière partie, on va alors analyser l'impact de la loi sur la croissance et les possibilités pour l'Afrique afin d'évaluer si cette loi contribue vraiment à la croissance et au développement des pays de l'Afrique subsaharienne. Pour cela, on va étudier les impacts positifs, les problèmes rencontrés au niveau de la mise en œuvre de cette loi et les limites de cette loi, et en dernier lieu on va étudier des stratégies adéquates afin que les objectifs soient atteints.

---

<sup>7</sup> Overseas Private Investments Corporation

## **TROISIEME PARTIE. L'IMPACT ECONOMIQUE DE L'AGOA ET LES RECOMMANDATIONS:**

On va analyser dans cette dernière partie les différents résultats obtenus durant ces trois dernières années grâce au fait d'être éligible à l'AGOA. Par conséquent, on va voir donc si les objectifs visés par cette loi sont atteints ou non, et d'étudier par la suite les différents obstacles qui l'empêche de contribuer à la promotion de la croissance et du développement de ses pays membres. Cette dernière partie permet aussi d'analyser les différents inconvénients de l'AGOA pour l'économie des pays de l'Afrique subsaharienne et surtout pour l'économie malgache qui est ici la base de cette étude. Et en dernier lieu, afin que l'AGOA soit vraiment une opportunité pour l'économie malgache, cette dernière partie recommande des solutions face aux différents obstacles qui empêchent cette loi d'atteindre ses objectifs.

### **Chapitre1. L'impact positif de l'AGOA sur l'économie:**

Vu les opportunités que l'AGOA a promis à ses pays membres, il est nécessaire donc dans un premier temps de voir et d'évaluer les différents résultats de cette loi sur l'économie des pays de l'Afrique subsaharienne et surtout sur l'économie malgache qui est la base de cette étude.

#### **Section1. Sur l'économie des pays d'Afrique subsaharienne :**

A partir des résultats obtenus depuis le fonctionnement de l'AGOA, on a pu constater que cette loi contribue à la transformation du paysage économique de pays d'Afrique subsaharienne admissibles en renforçant les relations commerciales entre les Etats-Unis et l'Afrique, en contribuant à la création d'emploi et en stimulant le commerce et les investissements Etats-Unis-Afrique.

##### **A- L'AGOA renforce les relations commerciales entre les Etats-Unis et l'Afrique :**

La loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique permet de promouvoir les relations commerciales américano-africaines, son action couvre aujourd'hui la moitié des importations américaines en provenance de ce continent.

Comme l'AGOA est une loi qui favorise « le libre-échange », depuis son application, le volume des exportations des pays de l'Afrique subsaharienne ont augmenté de 61.5%<sup>8</sup>. Et durant le premier semestre de 2001, ces exportations des pays de l'Afrique subsaharienne ont déjà atteint 3 Milliards de dollars.

---

<sup>8</sup> Source : US department of commerce

Pour le cas de l'Ile Maurice, il y a dix ans, cette Ile comptait sur la monoculture de la canne à sucre, or aujourd'hui elle est dans une situation que lui envie bon nombre de pays africains grâce à l'exportation des produits textiles et confections dans le cadre de l'AGOA. Car il faut noter que sa population de 1.2 million vit aujourd'hui avec un revenu de 4000 dollars par tête d'habitant.

Alors que le commerce mondial et les importations globales des Etats-Unis en provenance de l'Afrique ont fléchi en 2002, les importations américaines appuyées par l'AGOA ont augmenté de 10% par rapport à l'année précédente pour atteindre 9 milliards de dollars. Les importations de textiles et de vêtements au titre de l'AGOA ont plus que doublé, les importations de matériel de transport se sont accrues de 81% et les importations de produits agricoles ont progressé de 38%.

En bref, l'AGOA facilitera le resserrement des liens commerciaux entre l'Afrique et les Etats-Unis, elle représente aussi une solution face au problème de débouchés et fait renaître la motivation pour la production ce qui entraîne par conséquent l'amélioration ou bien le respect de la norme et de la qualité donc à la constitution d'une ouverture mondiale.

*B- L'AGOA contribue largement à la création d'emploi :*

Cette législation a permis la création des millions d'emplois, ce qui est au-delà des espérances et il a été bénéfique pour quelques pays en particulier et parmi lesquels Madagascar, le Kenya, l'Afrique du Sud, le Lesotho et Maurice.

La réouverture de 9 usines au Malawi a permis la création de 20.000 emplois, il y en a de même pour les 8 nouvelles usines créées en Swaziland qui a permis la création de 11.000 emplois.

Donc depuis son entrée en vigueur, le commerce et les investissements liés à l'AGOA ont créé plus de 190.000 emplois aux pays de l'Afrique subsaharienne admis à cette loi.

*C- L'AGOA stimule le commerce et les investissements Etats-Unis-Afrique :*

Grâce à l'élargissement de l'accès au marché des Etats-Unis par le biais de l'AGOA, en particulier dans le secteur textile, les pays de l'Afrique subsaharienne admis à cette loi ont pu élargir sa base industrielle.

Sur le plan des investissements, les principaux bénéficiaires de l'investissement direct des Etats-Unis en Afrique sont l'Angola et le Nigeria en ce qui concerne le secteur pétrolier, et l'Afrique du Sud pour les secteurs minier et manufacturier.

D'autres pays aussi ont bénéficié récemment des investissements qui leur permettent de renforcer leur tissu industriel oeuvrant pour l'AGOA comme le Maurice avec 75 millions

US dollars, le Malawi avec 12.8 millions de US dollars avec la réouverture de 9 usines et la Swaziland avec l'implantation de 8 nouvelles usines<sup>9</sup>.

En plus, l'AGOA II constitue une incitation supplémentaire aux investissements et à l'amélioration des capacités de production dans le secteur des tissus africains par ce doublement des plafonds annuels réglementant les quantités de textiles autorisés à pénétrer en franchise de douane sur le marché américain.

On peut dire alors que cette loi a pu donner lieu à des milliards de dollars de nouveaux flux d'échanges et d'investissements entre les Etats-Unis et l'Afrique car depuis son application, les investissements liés à cette loi ont dépassé 340 millions de dollars.

## Section2. Sur l'économie malgache :

Durant ces trois dernières années l'AGOA contribue largement grâce à l'arrivée des investisseurs étrangers au renforcement des tissus industriels malgache, au développement d'autres secteurs d'activités, à la création d'emplois et à l'amélioration des recettes fiscales et des recettes d'exportation grâce à l'accroissement du volume des exportations.

### A- Renforcement des tissus industriel malgache :

Depuis 1997 le gouvernement malgache a déjà montré sa volonté d'attirer les investissements directs étrangers pour stimuler la croissance et le développement. Le ministère de l'industrialisation a enregistré de 1997 à 2001 des investissements de plus de 1200 milliards FMG et depuis l'éligibilité de Madagascar à l'AGOA le 02 octobre 2000, ces investissements s'accroissent de plus en plus.

L'AGOA apporte beaucoup de soutien au secteur industriel malgaches du fait que pour l'année 2001 elle a apportée en moyenne 23 sociétés<sup>10</sup> dans le secteurs textile si la prévision du ministère concernant le nombre des entreprises dans le secteurs textile est de 39<sup>11</sup> pour cette même année.

L'AGOA permet donc à Madagascar d'attirer les investissements étrangers directs.

On peut voir sur les tableaux ci-dessous les provisions du nombre de sociétés qui investissent dans le secteur textile pour l'année 2000 et 2001 et le nombre des sociétés exportatrices des produits textiles vers les Etats-Unis durant les trois dernières années dans le cadre de l'AGOA.

<sup>9</sup> Sources : COMESA (COM/IC/XIV/6)

<sup>10</sup> Les entreprises exportatrices des produits textiles dans le cadre de l'AGOA

<sup>11</sup> Toutes les entreprises dans le secteur textile même si elles ne sont pas dans le cadre de l'AGOA

**TABLEAU 4. STATISTIQUES SUR LES INVESTISSEMENTS PREVUS EN MILLIONS DE FMG DANS LE SECTEUR TEXTILE ET CONFECTION 2000 à 2001 :**

ANNEE	NOMBRE	INVESTISSEMENTS PREVUS EN MILLIONS DE FMG
2000	14	77.115 ,5
2001	39	530.987

Source : Services des affaires industrielles Ministère de l'Industrie.

**TABLEAU 5. LE NOMBRE DE SOCIETES EXPORTATRICES DES PRODUITS TEXTILES VERS LES ETATS-UNIS DU MOIS D'AVRIL 2001 AU MOIS DE JUILLET 2003:**

Mois	Nombre de sociétés exportatrices		
	2001	2002	2003
Janvier	0	31	19
Février	0	30	24
Mars	0	35	26
Avril	7	33	26
Mai	20	20	21
Juin	25	11	36
Juillet	25	10	37
Août	28	11	-
Septembre	21	09	-
Octobre	26	12	-
Novembre	28	14	-
Décembre	30	18	-

Source : Services des affaires industrielles Ministère de l'industrie malgache.

Il faut noter que la diminution des entreprises exportatrices des produits textiles vers les Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA depuis le mois de Mai 2002 jusqu'au mois de Janvier 2003 est dû à l'impact de la crise politique et économique 2002. Et pour les données à partir du mois de Juillet 2003, les chiffres ne sont pas encore disponibles.

A Madagascar, les entreprises qui ont obtenu la qualification à l'AGOA depuis l'année 2001 est au nombre de 80<sup>12</sup> (Voir annexe 1). Il faut noter que pour être qualifié à l'AGOA, il faut qu'une entreprise soit jugée « favorable » après la visite du ministère de l'industrie et la visite par les douanes malgaches dans cette entreprise (voir annexe 2). La visite du ministère de l'industrie consiste à vérifier si l'entreprise visitée respecte bien les normes imposés par les américains à savoir la propreté de l'usine, le ministère vérifie aussi si les chefs d'entreprises respectent vraiment les lois sur la gestion des employés donc de voir les conditions de traitement et de travail des employés. Et en ce qui concerne la visite des douaniers malgaches, elle consiste à vérifier si les entrepôts des entreprises qui faisaient une demande pour la qualification à l'AGOA respectent les normes imposées par les douanes américaines. On peut citer comme exemple l'interdiction dans l'entrepôt de mettre en place deux matières premières de caractères différentes sur un même étalage. Voici quelques résultats des visites du service des affaires industrielles du Ministère de l'industrie dans les entreprises qui ont déposé une demande de qualification à l'AGOA : 68 entreprises parmi les 83 entreprises déjà visitées répondent aux conditions exigées dans le cadre de l'AGOA pour l'année 2001, 5 nouvelles entreprises pour l'année 2002, et enfin 7 nouvelles entreprises sont qualifiés pour l'année 2003. Parmi les 80 entreprises qui ont la qualification à l'AGOA, 50 faisaient partie des entreprises franches malgaches donc parmi les 155 entreprises franches opérationnelles en 2003 (voir annexe 3), 50 ont la qualification à l'AGOA soit 23% des entreprises franches. Ceci justifie le fait que l'AGOA attire les investissements directs étrangers.

Sur la base des résultats enregistrés jusque là, on pourrait alors affirmer que l'AGOA contribue largement au renforcement du tissu industriel malgache; en effet, de nombreuses entreprises étrangères comme venant de Singapour, des Etats-Unis, de Pakistan et autres pays encore sont implantées dans diverses villes de Madagascar, autres qu'Antananarivo. En bref, la qualification de Madagascar dans l'AGOA a entraîné une forte croissance du secteur industriel malgache.

---

<sup>12</sup> Source : service des affaires industrielles ministère de l'industrie malgache

B- La réduction du taux de chômage à Madagascar:

En 2001, Madagascar compte jusqu'à 75 à 80.000 employés dans le domaine du textile grâce à l'installation de plusieurs entreprises franches par le biais de l'AGOA.

On peut affirmer que l'AGOA a permis une réduction du taux de chômage à Madagascar grâce à la création de nouvelles entreprises franches car en 2001, le taux de chômage au sens du BIT a diminué de 5,8% à 5,3%<sup>13</sup> et on peut même affirmer qu'avant la crise économique 2002, la pénurie de main d'œuvre a commencée déjà à se faire sentir.

Voici les statistiques concernant le nombre d'emplois prévus dans le secteur textile malgache pour l'année 2000, 2001, et 2002 grâce à l'implantation de nouvelles entreprises franches.

TABLEAU 6. LE NOMBRE D'EMPLOIS PREVUS DANS LE SECTEUR TEXTILE POUR L'ANNEE 2000, 2001, 2002.

ANNEE	EMPLOIS PREVUS
2000	14.537
2001	40.839
2002	4.111

Source : service des affaires industrielles Ministère de l'Industrie.

Il faut noter qu'à Madagascar, 50 000 travailleurs représentent environ 25 milliards de salaires mensuels et que le salaire minimum d'embauche dans les entreprises franches est de 250 000 Fmg par mois avant la crise 2002 sans compter les accessoires comme la cantine et les indemnités de transports. Le système de rémunération est basé sur la productivité de chaque salarié, et des primes conséquentes sont accordées, ce qui porte le salaire moyen à parfois au double du salaire minimum d'embauche.

Par la création d'emploi des nouvelles entreprises franches, l'AGOA génère de nouvelles consommations, c'est-à-dire de nouvelles demandes sur le marché que ce soit national ou international. Cette loi est donc génératrice de croissance pour l'économie malgache.

Pour conclure, l'AGOA contribue largement pour l'économie malgache à la réduction du chômage, et on peut même prévoir que d'ici peu il peut disparaître à Antananarivo et à Toamasina.

<sup>13</sup> Source : Bureaux International du Travail

C- L'amélioration des recettes d'exportation:

La mise en vigueur de l'AGOA au cours des dernières années a permis d'augmenter sensiblement le volume des exportations de Madagascar vers les Etats-Unis : les exportations malgaches vers les Etats-Unis ont augmenté de 126%<sup>14</sup> depuis l'application de cette loi à Madagascar. Aussi, en 2001 lorsque l'AGOA a été adopté les exportations malgaches vers les Etats-Unis sont passées de 2.096 millions de dollars à 14.900 millions de dollars en cinq mois.

Cette loi a permis au secteur textile malgache de connaître quelques rebondissements et devenir la clé de voûte du développement de la grande Ile.

Vu l'accroissement du volume annuel des exportations malgaches vers les Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA, on peut dire alors que cette loi contribue largement à l'amélioration des recettes fiscales et des recettes d'exportation qui contribue au renforcement du budget de l'Etat, et en plus elle permet une augmentation des recettes en devises donc à l'amélioration de la balance commerciale malgache. Afin de justifier l'impact de l'AGOA sur les exportations malgaches dans le secteur textile, on peut faire une comparaison de la valeur des exportations malgaches dans le secteur textile avant et après l'éligibilité de Madagascar à l'AGOA donc de l'année 1998 à 2003.

TABLEAU 7. LES EXPORTATIONS DES PRODUITS TEXTILES MALGACHES VERS LES ETATS-UNIS DE 1998 à 2000 ( valeur 1000 dollars US):

Secteur	1998	1999	2000
Textiles et vêtements	22.638	46.068	109.907

Source : Département du Commerce des Etats-Unis d'Amérique :

Voici les statistiques des exportations des produits textiles vers les Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA depuis Avril 2001 jusqu'au mois de Juillet 2003.

<sup>14</sup> Source : Direction Générale des Douanes malgaches

TABLEAU 8. STATISTIQUES DES EXPORTATIONS DES PRODUITS TEXTILES  
VERS LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE DANS LE CADRE DE L'AGOA POUR  
L'ANNEE 2001 :

Mois	Nombre de Sociétés exportatrices	Valeur en dollars US
Avril	7	2.087.123,10
Mai	20	6.221.767,40
Juin	25	7.860.905,60
Juillet	25	14.271.644,00
Août	28	14.470.565,89
Septembre	21	11.895.594,62
Octobre	26	8.595.938,23
Novembre	28	8.850.226,91
Décembre	30	9.172.205,60
TOTAL <sup>15</sup>		83.425.971,35

Source : service du contrôle des régimes suspensifs (SCRS), Direction Générale des Douanes.

A partir de la comparaison de ces deux tableaux ci-dessus, on peut faire la remarque que l'AGOA contribue au renforcement des recettes d'exportation. Cela s'explique par le fait que sans compter la valeur des exportations des produits textiles malgaches vers les Etats-Unis qui ne sont pas dans le cadre de l'AGOA pour l'année 2001, les exportations des produits textiles qui sont dans le cadre de l'AGOA pour l'année 2001 ont presque atteint la valeur des exportations des produits textiles vers les Etats-Unis durant l'année 2001 c'est-à-dire 109.907.000<sup>16</sup> dollars US en 2000 contre 83.425.971,35<sup>17</sup> dollars US pour l'année 2001.

<sup>15</sup> Seulement les exportations dans le cadre de l'AGOA.

<sup>16</sup> Les exportations des produits textiles et vêtements malgaches vers les Etats-Unis avant l'AGOA (année 2000).

<sup>17</sup> Les exportations des produits textiles malgaches vers les Etats-Unis seulement dans le cadre de l'AGOA.

TABLEAU 9. STATISTIQUES DES EXPORTATIONS DES PRODUITS TEXTILES  
VERS LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE DANS LE CADRE DE L'AGOA POUR  
L'ANNEE 2002 :

Mois	Nombre de Sociétés exportatrices	Valeur en dollars US	Quantité en pièces
Janvier	31	8.556.349	2.933.495
Février	30	3.841.285	1.212.298
Mars	35	10.643.414	3.326.229
Avril	33	10.579.932	3.714.135
Mai	20	3.542.746	1.155.658
Juin	11	2.352.279	519.003
Juillet	10	1.454.088	257.923
Août	11	2.158.034	504.331
Septembre	09	1.439.694	395.948
Octobre	12	1.520.411	507.131
Novembre	14	2.857.428	1.236.093
Décembre	18	3.328.552	1.232.665
TOTAL		52.274.212	16.994.909

Source : service du contrôle des régimes suspensifs (SCRS), Direction Générale des Douanes.

La chute des exportations au mois de Mai est notamment due aux barrages anti-économiques privant les opérateurs de matières premières.

En outre, comme la situation politique s'est empirée, les opérateurs ont procédé au chômage technique et la plupart des importations américains ont annulé leurs commandes.

En ce qui concerne tous les produits exportés par Madagascar vers les Etats-Unis on peut faire la remarque qu'avant l'AGOA c'est-à-dire durant l'année 2000, ces exportations se chiffrent seulement à 157.800.000 USD contrairement à 128.800.000 USD depuis Janvier au mois de Juin 2001, 271.700.000 USD pour toute l'année 2001, et 170.900.000 USD du mois de Janvier au mois de Juin 2002<sup>18</sup> c'est-à-dire après la qualification de Madagascar dans l'AGOA.

<sup>18</sup> Source : service des affaires industrielles (Ministère de l'Industrie malgache)

TABLEAU 10. STATISTIQUES DES EXPORTATIONS DES PRODUITS TEXTILES VERS LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE DANS LE CADRE DE L'AGOA POUR L'ANNEE 2003 :

Mois	Nombre de Sociétés exportatrices	Valeur en dollars US	Quantité en pièces
Janvier	19	5.008.726,98	1.745.762
Février	24	6.906.452,30	2.372.304
Mars	26	10.579.618,33	3.442.452
Avril	26	7.968.642,37	2.338.075
Mai	21	10.835.435,44	2.802.562
Juin	36	19.048.685,28	4.677.485
Juillet	37	20.680.144,79	3.921.490
TOTAL		81.027.705,49	21.300.130

Source : service du contrôle des régimes suspensifs (SCRS), Direction Générale des Douanes.

D- L'AGOA renforce les relations commerciales entre les Etats-Unis et Madagascar :

En plus de l'amélioration des recettes d'exportation, la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique facilite le resserrement des liens commerciaux entre Madagascar et les Etats-Unis. On peut le justifier à l'aide d'un tableau représentant les échanges commerciaux de Madagascar et les Etats-Unis avant et après l'application de cette loi à Madagascar.

Voici les échanges commerciaux entre Madagascar et les Etats-Unis de 1999 à 2001 :

TABLEAU 11. EXPORTATION DES ETATS-UNIS VERS MADAGASCAR (en millions de dollars US):

Année	1999	2000	2001
Valeurs	106.1	15.5	21.0

Source: US Department of Commerce.

**TABLEAU 12. IMPORTATION DES ETATS-UNIS VENANT DE MADAGASCAR (en millions de dollars US):**

Année	1999	2000	2001
valeurs	80.2	157.8	271.7

Source: US Department of Commerce.

Donc grâce à l'AGOA, aujourd'hui, à l'instar du Sénégal, les Seychelles et l'Erythrée, Madagascar fait partie des pays avec qui les Etats-Unis ont dépassé les 17% pour le volume des échanges.

**E- Développement d'autres secteurs d'activités :**

Au niveau du secteur industriel malgache, l'AGOA a permis une augmentation du taux d'utilisation de la capacité de production et une perspective d'extension des activités comme le développement d'autres secteurs d'activité tels que la culture industrielle de fibres naturelles<sup>19</sup>.

Il faut également mentionner les effets indirects de l'AGOA tel que le boum de la construction de bâtiments industriels, dans les provinces et les différentes régions de l'Ile à savoir les environs de la région d'Antananarivo, la région d'Antsirabe, le province de Mahajanga et d'autres régions.

**Chapitre 2. Les problèmes et les limites de l'AGOA :**

L'AGOA a pu changer les paysages de l'ensemble de l'économie des pays de l'Afrique subsaharienne. Mais on peut remarquer que par rapport aux objectifs, les résultats ne sont pas encore très satisfaisants durant ces trois dernières années. Et pour le cas de Madagascar on constate que l'AGOA tarde encore à promouvoir la croissance et le développement du pays à cause de l'existence de différents problèmes et surtout de l'environnement économique de Madagascar qui n'est pas encore très attrayant pour les investisseurs directs étrangers.

**Section 1. Les différents problèmes qui empêchent les pays de l'Afrique sub-saharienne membre de l'AGOA et plus particulièrement Madagascar de bénéficier totalement des opportunités offertes par l'AGOA :**

Face aux différents problèmes, Malheureusement, l'AGOA tardent encore à donner du fruit car il faut noter que jusqu'à maintenant elle ne couvre que 40% soit 540 millions de

<sup>19</sup> Source : service des affaires industrielles (Ministère de l'Industrie malgache)

dollars des échanges des Etats-Unis avec les pays africains. Il est donc nécessaire de voir ces différents problèmes qui empêchent les pays de l'Afrique sub-saharienne en particulier Madagascar de bénéficier les opportunités offertes par cette loi.

A- Les principaux problèmes rencontrés par l'Administration et les opérateurs privés à Madagascar :

Au niveau des services de douane, il existe une complexité des procédures d'exportations impliquant une nécessité d'adaptation.

Un des problèmes majeurs des pays de l'Afrique sub-saharienne en particulier Madagascar est aussi l'insuffisance des infrastructures que ce soit portuaire, routière, ou de conservation et le coût de l'énergie est aussi trop élevé. Et suite à l'accroissement important des flux aériens des marchandises, il y a une saturation des infrastructures existantes à Madagascar.

Et enfin, l'insuffisance des dispositifs de contrôle de côte pour la surveillance de toutes les importations et exportations fait parti aussi des principaux problèmes rencontrés par l'Administration et les opérateurs privés à Madagascar.

Et on peut même affirmer que le manque de dynamisme du marché à échanger avec les Etats-Unis est dû aux rigueurs de la sélection pour disposer du « VISA AGOA ».

B- Les problèmes au niveau des entreprises franches malgaches :

A Madagascar, les entreprises franches malgaches rencontrent souvent des problèmes au niveau de leurs mains d'œuvre. Ces problèmes proviennent souvent des conditions de travail des employés et de leurs traitements. De ces faits, les entreprises franches malgaches sont jugées exécrables par leurs employés ce qui entraîne souvent des conflits entre les dirigeants et les mains d'œuvres. Cette situation influe donc sur la capacité de production des entreprises franches malgaches et de ce fait elle empêche souvent ces entreprises d'honorer leurs commandes ce qui entraîne donc un obstacle entre les entreprises franches et leurs clients américains.

Or il faut noter que ces conditions de travail sont dues par les exigences du marché américain et la réglementation du travail à Madagascar. En ce qui concerne la réglementation du travail, le nombre de jours fériés et le droit au congé annuel sont deux fois plus qu'aux autres pays comme l'Ile Maurice et cela empêche donc ces entreprises d'utiliser au maximum leurs capacités de production. Et ceci explique aussi le niveau des salaires des entreprises franches malgaches qui se trouvent à un niveau très bas par rapport aux autres entreprises qui sont implantées dans les autres pays voisins de Madagascar. Mais il ne faut pas oublier que

cette diminution des salaires des employés faisait parti des limites d'une ouverture commerciale. Car comme on a déjà expliqué dans la partie théorique, face à la concurrence due à l'ouverture commerciale entre les pays qui ont des salariés moins qualifiés, les employés n'ont que deux choix, soit ils partent aux chômages, soit ils acceptent la baisse de leurs salaires.

### C- Les problèmes au niveau des entreprises nationales:

Jusqu'à maintenant, les entreprises nationales malgaches qui ont obtenu la qualification à l'AGOA sont au nombre de deux. Donc malgré les opportunités que l'AGOA peut offrir à ces entreprises, elles ne sont pas encore incitées à exporter vers les Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA du fait qu'il existe encore des problèmes au sein même de ces entreprises. Il est donc nécessaire de voir ces différents problèmes afin que l'AGOA puisse être une opportunité pour les entreprises nationales.

Le non respect des normes exigées par le marché américain fait est un problème majeur rencontrés par les entreprises nationales et pour cela elles ont du mal à trouver des débouchés sur ce marché pour écouler leurs produits. Ce non respect des normes est dû par le fait que la plupart des agents économiques malgaches n'ont pas acquis des formations qualifiantes en matière de Marketing. Donc comme les entreprises nationales malgaches ne sont pas encore capable de satisfaire la demande américaine donc de trouver des débouchés sur le marché américain, la plupart ne peuvent pas pour l'instant exporter vers les Etats-Unis.

### Section 2. Les limites de l'AGOA :

Avant de parler des différentes limites de l'AGOA à Madagascar il est nécessaire de faire une analyse des inconvénients de cette loi dans les pays de l'Afrique sub-saharienne en général.

#### A- Les inconvénients de l'AGOA pour l'économie sub-saharienne :

##### 1. L'AGOA comme une loi unilatérale:

Malgré la volonté des Etats-Unis d'aider les pays de l'Afrique subsaharienne, la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique n'est pas le fruit de négociations multilatérales, elle s'impose comme une loi unilatérale, extraterritoriale de surcroît, émanant des seules autorités américaines. Une longue analyse de l'impact de l'AGOA sur l'économie africaine a permis de constater qu'en fait elle n'est que synonyme de précarité des employés, et en plus les conditionnalités liées à l'économie de marché mettent en cause la politique économique de l'Etat.

a- L'AGOA est synonyme de précarité des employés :

Comme énoncé dans la première partie, c'est-à-dire dans la partie théorique concernant les inconvénients de l'ouverture commerciale, face aux salariés les moins qualifiés comme le cas de la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, les investisseurs imposent deux solutions pour ces employés face à la concurrence entre les employés de ces pays: soit d'accepter des salaires qui se trouvent à niveau très bas, soit de choisir d'être le chômage. Et comme l'AGOA donne à ces pays une ouverture commerciale grâce aux investissements étrangers qu'elle offre, cette loi donne seulement des avantages aux investisseurs et exportateurs car bien que créatrices d'emplois, elles ne sont pas traduites par des salaires et une sécurité sociale dignes de ce nom.

b. L'inconvénient des conditionnalités lié à l'économie de marché dans le cadre de l'AGOA:

Il faut noter que les nations africaines signataires, sous peine de se voir exclues de la contrepartie financière américaine à savoir les plusieurs milliards de dollars promis à l'Afrique par G.W.Bush le 14 mars 2002, doivent mettre un terme aux subventions étatiques, aux contrôles gouvernementaux sur les prix et à tout ce qui serait susceptible de porter atteinte à la sécurité nationale des Etats-Unis ou à leurs intérêts en matière de politique étrangère. Ceci explique bien l'impact négatif de cette loi sur la souveraineté d'un pays africain.

On peut prendre le cas de Mali, qui rencontre d'énormes difficultés à écouler ses 600 000 tonnes de coton à cause de l'insuffisance de financement tandis que des cotonculteurs américains qui sont subventionnés par leurs Etats trouve par contre une belle opportunité d'écouler leur produit.

2. Les inconvénients de l'AGOA selon l'UNION AFRICAINE :

L'Union Africaine se préoccupe de l'intérêt de ses membres concernant l'AGOA.

Selon eux, les critères utilisés actuellement dans le cadre de « la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique » comme les critères d'admissibilité à cette loi sont de nature à diviser les pays africains au moment où ceux-ci oeuvrent à une plus grande intégration de son continent qui est l'Union Africaine<sup>20</sup>. Une plus grande flexibilité dans le processus de réunion de la liste des pays bénéficiaires de l'AGOA serait donc une solution face à ce problème. Et pour que l'AGOA ait un plus grand impact sur l'économie de l'Afrique, d'après l'Union africaine, une augmentation du nombre de produits couverts

---

<sup>20</sup> Lettre de l'AMBAMAD à Addis ABEBA, L n°2002-087/ARM/ATH du 27 Décembre.

s'avère aussi indispensable afin que les entreprises africaines aient plus de probabilité de s'introduire sur le marché américain.

B- Les limites de l'AGOA à Madagascar.

1. Limites sur la capacité des recettes en devises des Zones Franches Industrielles :

Pour évaluer l'impact des Zones Franches Industrielles sur les avoirs en devises, on fait le rapport entre les exportations par rapport aux importations dans la zone. On remarque généralement que les entrées en devises découlant des exportations seraient minimales car les Zones Franches Industrielles dépendent de matières premières et de biens d'équipement importés.

2. Les inconvénients des Investissements Directs Etrangers à Madagascar:

Face à l'inexistence de l'épargne et des potentialités économiques dans les pays pauvres, les investissements directs étrangers jouent un rôle important car ils sont les moteurs de la croissance forte de l'économie des pays en voie de développement. Mais dans un autre sens, elles sont aussi des moyens en faveur des pays riches dans le sens que les pays développés qui sont l'origine de ces investissements ont la possibilité d'élargir leurs activités économiques dans des branches à opportunité économique très fortes comme le secteur textile pour le cas de Madagascar et où la main d'œuvre est à bon marché. Par conséquent, l'économie des pays en développement récepteur de ces investissements dépend donc d'une demande exogène aussi bien pour les débouchés que pour les technologies. On peut prendre le cas de Madagascar, où les entreprises qui ont obtenu la qualification à l'AGOA dépendent de la demande sur le marché américain. Et la diminution de la demande sur le marché américain à cause de l'évènement du 11 septembre 2001 a influencé les exportations des produits textiles malgaches dans le cadre de l'AGOA.

3. Les problèmes rencontrés par les entreprises industrielles malgaches non franches face à l'impact de l'AGOA :

Face à la situation actuelle des entreprises nationales malgaches qui rencontrent des problèmes aux niveaux de la mise aux normes à savoir la nécessité de gros investissements en équipement, sans parler de la tracasserie de gestion de trésorerie, l'AGOA ne fait que renforcer l'avantage des entreprises étrangères surtout celles qui sont dans les zones franches industrielles à être plus performant sur le marché américain.

Il faut noter que pour avoir la qualification à l'AGOA, le prix des produits exportés vers les Etats-Unis devrait être inférieur au prix des produits qui venaient d'autres pays non éligibles à l'AGOA. Donc avec les levées de barrières tarifaires, ainsi que les traitements

spéciales des entreprises franches à savoir l'exonération totale des impôts sur les bénéfices et l'exemption de tout droits et taxes sur les importations en équipements, il est évident que ces entreprises bien que majoritaire parmi les entreprises qualifiées à bénéficier de l'AGOA peuvent vendre leurs produits à un prix moins élevé que les entreprises nationales malgaches sur le marché américain.

En bref donc, au niveau du secteur industriel, la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique renforce l'existence d'une concurrence déloyale entre les entreprises nationales et les entreprises franches sur le marché américain. Cela s'explique par le fait que parmi les 80 entreprises qui ont la qualification à l'AGOA, 50 sont des entreprises franches.

Par conséquent, vu l'incapacité des petites entreprises malgaches face à l'invasion des entreprises étrangères notamment les entreprises franches, que ce soit au niveau de la qualité des produits qu'au niveau de coût de production, elles deviendront seulement des sous-traitantes des nouveaux venus et acceptent sans négocier toutes les conditions imposées par ces entreprises étrangères.

#### 4. La fragilité d'une économie basée sur l'AGOA:

Tout d'abord on va analyser l'inconvénient de l'ouverture vers le marché américain offerte par l'AGOA en le justifiant par l'expérience de l'évènement du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis.

Ensuite, on va faire ressortir le fait qu'une économie basée sur les opportunités offertes par l'AGOA est une économie très fragile en analysant la conséquence de la crise économique et politique malgache en 2002 sur les entreprises franches.

##### a. Effet de l'évènement du 11 Septembre 2001 aux Etats-Unis :

L'évènement du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis a pu montrer qu'une économie basée sur les avantages offerts par l'AGOA devient dépendante du marché américain et reste très fermée aux autres marchés. Cette dépendance représente un grand problème car lorsque le marché américain est instable comme après l'évènement du 11 septembre 2001, l'économie des pays qui dépendent de ce marché devient aussi instable. Or il faut noter que l'AGOA n'offre aux pays de l'Afrique subsaharienne que le marché américain. On peut prendre alors l'exemple de l'impact de cet évènement sur les exportations des produits textiles malgaches vers les Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA. Face à la diminution de la demande en générale sur le marché américain après l'évènement du 11 Septembre 2001 et surtout de la diminution de la demande sur le marché des textiles américains, les exportations des produits textiles malgaches dans le cadre de l'AGOA ont vu leur volume diminué. Au mois de septembre la

valeur des exportations des produits textiles malgaches dans le cadre de l'AGOA est de 11.895.938,23 dollars US tandis que pour le mois d'octobre elle est de 8.595.938,23 dollars US ; le mois de novembre 8.850.226,91 dollars US et enfin pour le mois de décembre il y avait une légère hausse de 9.172.205,60 dollars US.

b. Les effets de la crise malgache 2002 :

Les évènements politiques vécus par le pays dès le début de l'année 2002 ont permis d'évaluer la maturité de l'AGOA à Madagascar.

Voici une évaluation de l'impact de cette crise 2002 sur les entreprises franches à Madagascar :

-Les deux commandes annuelles du mois de septembre et novembre 2002 ne sont pas honorées, les exportations sont provisoirement assurés par l'Ile Maurice et pour cela le personnel compétent sont aussi transférés ainsi que les outils de travail performants.

-Seules quelques petites entreprises, utilisant la voie aérienne aussi bien à l'importation de matières premières qu'à l'exportation de produits finis pouvaient travailler pour les marchés américains.

-D'autres Entreprises franches potentielles comme venant du Pakistan, de Singapour, qui allaient travailler à Madagascar dans le cadre de l'AGOA sont virées vers quelques pays de l'Afrique Australe à savoir le Kenya, le Zimbabwe, et le Maputo.

-Enfin les problèmes de financement de l'investissement en machines automatisées, la politique salariale où il y avait une hausse de salaire minimal, le problème de loyers et d'autres frais de fonctionnement non honorés sont aussi le fruit de la crise malgache.

On peut dire alors qu'en présence d'une crise ou d'un évènement qui empêche les investisseurs d'avoir le maximum de profit, tout peut s'effondrer. C'est d'ailleurs le caractère principal des investissements directs étrangers. Tout ceci explique donc le fait que l'économie basée sur les investissements étrangers qui sont dans le cadre de l'AGOA est très fragile.

Or il faut noter que l'AGOA ne se limite pas au seul secteur textiles et vêtements, il ouvre des débouchés sur les marchés américains à bien d'autres produits dont bon nombre de pays africains éligibles au régime exploitent tels que le pétrole, les articles électroniques, les chaussures, les sacs à main, les produits en verre, les produits folkloriques et d'autres encore. Pour faire face donc à l'instabilité de la demande des produits textiles sur le marché américains, l'autorité malgache devrait donc inciter les entreprises industrielles malgaches à adopter une politique de diversification d'activité.

### **Chapitre 3. Les recommandations et les perspectives de l'AGOA :**

Comme l'AGOA n'est qu'un outil de développement comme tant d'autres qui requiert un environnement favorable axé sur la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit et un droit commercial transparent et efficace, elle nécessite donc des stratégies adéquates afin que les pays de l'Afrique subsaharienne en particulier Madagascar puissent bénéficier des opportunités de cette loi.

#### **Section 1. Les recommandations à l'AGOA :**

##### **A- Les solutions face aux principaux problèmes rencontrés par l'Administration et les opérateurs privés dans le cadre de l'AGOA :**

Une campagne de sensibilisation, d'information, d'éducation, de communication doit être mis en place pour une meilleure adaptation aux nouvelles procédures exigées par l'AGOA. Un projet d'extension des ports et aéroports et qui font parti des axes prioritaires de la politique du Gouvernement est aussi important. Et enfin, une intensification des dispositifs de contrôle des côtes pour la surveillance de toutes les importations et exportation est une meilleure solution face à l'insuffisance de contrôle de côte.

##### **B- Amélioration des performances des produits destinés à l'exportation vers les Etats-Unis :**

Pour que les produits destinés à l'exportation vers les Etats-Unis soient performants au niveau du marché américain, il faut tout d'abord améliorer le système éducatif de base et renforcer la formation technique et professionnelle. En plus, dans la technique de production et dans la technique commerciale, il est nécessaire de développer la créativité et l'habileté des jeunes étudiants car il faut noter que le commerce mondial exige une technique marketing à très haut niveau. Et avant de vendre et produire un produit, il faut tout d'abord connaître le marché contrairement à la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne qui bénéficie de cette loi comme le cas de Madagascar.

Enfin, la production africaine pourrait véritablement décoller si les infrastructures portuaires, routières et de conservation, notamment étaient modernisées et que les derniers procédés de contrôle phytosanitaire étaient introduits pour satisfaire le marché sophistiqué des Etats-Unis.

C- Les efforts attendus de la part des pouvoirs publics :

Face aux impacts de la crise malgache 2002, des fortes mesures d'incitation sont à prendre par le Gouvernement malgache, soit pour encourager les opérateurs étrangers installés ailleurs durant la crise à revenir rejoindre les zones franches malgaches, soit pour attirer de nouveaux investisseurs.

Le gouvernement doit aussi adopter des mesures efficaces pour éviter le transbordement illicite ou plus précisément la réexpédition des marchandises qui est un sujet délicat très délicat pour les Etats-Unis.

Il est donc intéressant de voir de près le déroulement de ce transbordement illicite. Il faut rappeler que l'AGOA est une aide aux pays de l'Afrique subsaharienne afin de promouvoir leurs croissances et leurs développements. Elle ne doit donc en aucun cas bénéficier d'autres pays surtout les pays asiatiques et les pays occidentaux. Or face aux opportunités offertes par cette loi comme les levées de barrières tarifaires, les autres pays non qualifiés à l'AGOA essaient donc par tous les moyens de bénéficier illicitement les avantages offerts par cette loi. On peut prendre l'exemple des pays d'Asie, certains pays de l'Europe qui entretiennent des contrats illicites avec les entreprises qui ont obtenu la qualification de bénéficier les avantages offerts par l'AGOA à Madagascar. Ces contrats consistent à ce que ces entreprises qui n'ont pas obtenu la qualification à l'AGOA fassent passer illicitement leurs produits semi-finis ou même des produits finis dans les entreprises malgaches qui ont obtenu la qualification à l'AGOA afin que ces produits puissent par la suite entrer directement sans être taxés par les douanes américains.

Et pour une meilleure crédibilité internationale, ces pouvoirs publics devraient faire une mise aux normes institutionnelles requises.

La taille du marché sur lequel Madagascar a pu s'introduire grâce à l'AGOA a permis aux zones franches de s'étendre un peu plus. Donc de nouveaux investissements étrangers seront nécessaires et pour cela les pouvoirs publics vont donc devoir élaborer des lois pour les attirer et aider les filières d'exportations c'est-à-dire de mettre en place un climat d'investissement favorable aux opérateurs étrangers à savoir l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, notamment en matière fiscale et de garantie des investissements.

En bref, pour accueillir les capitaux étrangers apportés par ces nouveaux investissements étrangers et pour prévenir aux problèmes sociaux engendrés par les réformes, l'Etat malgache doit réformer en profondeur ses structures économiques et sociales.

Afin d'attirer les investisseurs étrangers, le gouvernement malgache a élaboré des nouveaux projets à savoir la mise en place des zones industrielles, des lois sur les inventions, les dessins, les noms commerciaux et la protection contre la concurrence déloyale qui devraient être présentées lors des prochaines sessions parlementaires. Des chambres des métiers seront même créées.

D- Les mesures prises par l'Autorité malgache pour éradiquer toute tentative de non respect des dispositions de l'AGOA :

Pour éradiquer toute tentative de non respect des dispositions de l'AGOA, l'Autorité malgache doit tout d'abord prendre des mesures pénalisantes si cela s'avère nécessaire, ensuite, mettre en place une infrastructure efficace avec l'assistance technique des Etats-Unis pour lutter contre le transbordement, et enfin, faire respecter les lois et réglementations en vigueur.

E- Les autres produits malgaches qui peuvent bénéficier de cette loi :

Afin de mieux profiter de cette loi Madagascar devrait proposer aux Etats-Unis d'autres produits notamment artisanaux, les plantes médicinales, les contrats de biotechnologie et bioprospection.

F- Elargissement des relations entre les pays membres de l'AGOA :

La grande Ile pourrait aussi étendre les échanges entre les pays africains éligibles à l'AGOA dans le domaine des transferts de technologie par rapport aux pays africains.

G- La mise en place d'une politique de diversification d'activité des entreprises industrielles malgaches :

Comme la franchise douanière accordée dans le cadre de l'AGOA constitue un avantage comparatif du pays, beaucoup d'investisseurs s'intéresseront à s'implanter à Madagascar pour pouvoir bénéficier de cet avantage. Pour l'instant, en raison notamment du faible coût de la main d'œuvre dans le secteur textile, c'est ce secteur qui attire la plupart des investissements directs étrangers et qui contribue le plus à la création de la valeur ajoutée. Or comme on a dit tout à l'honneur, ce secteur rencontre souvent des problèmes à cause de l'instabilité de la demande en produits textiles sur le marché américain et cela a un impact sur l'économie malgache à savoir la diminution de la valeur ajoutée.

Donc afin que Madagascar bénéficie vraiment des avantages offerts par l'AGOA à savoir la création de la valeur ajoutée et qui est un outil pour promouvoir la croissance et le

développement, le gouvernement malgache devrait inciter les investisseurs étrangers à appliquer une politique de diversification d'activité c'est-à-dire de diversifier ses activités et d'implanter des industries à plus fortes valeur ajoutée fabriquant des produits semi-finis, dans l'agro-alimentaire, le bois, la pêche et les pierres précieuses.

### Section 2. Les perspectives de l'AGOA :

Lors du dernier Forum de l'AGOA, qui s'est tenu à Maurice, le président Bush s'est engagé à proposer au Congrès des Etats-Unis de proroger l'AGOA au-delà de 2008. Cet engagement montre bien la détermination des Etats-Unis à promouvoir la croissance et le développement économique de l'Afrique.

Une troisième loi AGOA III est donc envisagé, ces dispositions pourraient comprendre notamment l'élargissement des avantages et des produits admissibles, des amendements techniques et des clarifications juridiques, ainsi que des mesures permettant de répondre aux besoins des pays Africains en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités commerciales.

On peut affirmer alors que « la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique » apporte beaucoup d'opportunité pour ses pays membres malgré ses limites et l'existence de différents problèmes. Mais par rapport aux objectifs visés cette loi tarde encore à atteindre ses objectifs qui sont de promouvoir la croissance et le développement des pays de l'Afrique subsaharienne.

## CONCLUSION

La « loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique » ou « l' **African Growth and Opportunity Act** », qui fait partie de la Loi 2000 sur le commerce et le développement, autorise l'adoption d'une nouvelle politique américaine envers l'Afrique dans le domaine du commerce et des investissements. Elle encourage le développement du commerce et l'accroissement de la coopération économique entre les Etats-Unis et les pays admissibles d'Afrique subsaharienne.

Avant la mise en place de cette loi, il y avait eu un manque de dynamisme du marché africain à échanger avec les Etats-Unis. On a pu constater aussi un faible taux de participation des pays africains sur le marché du textile américains.

Grâce à cette loi, on a pu constater une grande transformation du paysage économique de beaucoup des pays d'Afrique Subsaharienne à savoir la création des milliers d'emplois, l'amélioration des capacités de production dans le secteur des tissus africains.

Pour le cas de Madagascar, avant l'AGOA, il y avait eu une détérioration dans la plupart des données économiques à savoir la valeur ajoutée, l'emploi, les recettes d'exportation et d'autres données.

Or depuis l'éligibilité de Madagascar à cette loi, ces données macro-économiques se sont beaucoup améliorées.

D'après les résultats de l'analyse de l'impact économique de l'AGOA à Madagascar, cette loi contribue donc largement : au renforcement des tissus industriels malgaches, au développement d'autres secteurs d'activités tels que la culture industrielle de fibres naturelles, et à l'amélioration des recettes fiscales et des recettes d'exportation renforçant certes le budget de l'Etat.

On peut dire alors que l'AGOA joue un rôle important pour l'économie malgache surtout dans le contexte actuel de redressement économique. Elle est donc génératrice de développement économique. Mais malgré les opportunités que l'AGOA apporte à un pays comme Madagascar on ne peut pas ignorer ses limites et qui pour l'instant l'empêche d'atteindre ses objectifs comme de promouvoir la croissance et le développement des pays de l'Afrique subsaharienne à savoir Madagascar.

Donc afin que cette loi soit vraiment une opportunité pour Madagascar, des efforts sont attendus du gouvernement malgache comme l'appui aux investisseurs nationaux malgaches afin que ces derniers puissent vraiment bénéficier des opportunités offertes par

l'AGOA et aussi pour que l'AGOA ne soit pas seulement des opportunités pour les investisseurs directs étrangers. L'instauration d'un environnement économique favorable aux investissements étrangers est aussi attendu du pouvoir public malgache afin d'accueillir les capitaux étrangers apportés par ces derniers, le gouvernement malgache doit aussi reformer en profondeur ses structures économiques et sociaux. Enfin, pour que les exportations malgaches vers les Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA ne dépendent plus uniquement des produits textiles qui rencontrent souvent des problèmes sur le marché américain, l'Etat devrait inciter les investisseurs étrangers à adopter une politique de diversification d'activité. Et pour cela Madagascar puisse exporter vers les Etats-Unis et dans le cadre de l'AGOA des variétés de produits qui rendent les exportations malgaches moins influencés par l'instabilité du marché américain.

En bref donc l'AGOA est une opportunité pour les pays de l'Afrique subsaharienne en particulier pour Madagascar mais elle n'est pas en aucun cas une exclusivité, mais avec la réalisation de ces efforts par le pouvoir public, dans quelques années, l'AGOA pourrait vraiment atteindre ses objectifs à Madagascar. Et on peut déjà espérer que Madagascar peut devenir la base industrielle de la région africaine avec l'AGOA si les opportunités de ces marchés sont bien exploitées.

## ANNEXE 1

## Entreprises agréées à l'AGOA depuis 2001

Nom de la Société	Adresse	Code post	Localisation
ACTIF TEXTILES	Propriété MIALISOA, Ambonilaoka Ivato Aéroport	103	ANTANANARIV
AD COMPANY	PK 12, Route de Majunga Andranolapahina	105	ANTANANARIV
AKANJO SARL	Propriété "NY TANANA" Ambatomaro.	101	ANTANANARIV
ALBA MAILLE SARL	Propriété KEN HOR, ZI Forello Tanjombato	102	ANTANANARIV
ALPHA SALES (MADAGASCAR) SARL	Zone Industrielle FILATEX Ankadimbahoaka	101	ANTANANARIV
AQUARELLE MADAGASCAR (ANTANANARI	Zone Industrielle Forello Tanjombato	102	ANTANANARIV
AQUARELLE MADAGASCAR (ANTSIRABE)	Route d'Ambositra Mandaniresaka	110	ANTSIRABE
AZUR SARL	ZI Forello module 12-14-16/13-15-18 Tanjombato	102	ANTANANARIV
BAM APPARELS SARL	PK 15, Soanierana Ambohimalaza Route de Tarnat	103	ANTANANARIV
BL GARMENT MANUFACTURING SARL	Route de la piscine Ambohibao Antehiroka	105	ANTANANARIV
COLUMBIA CLOTHING COMPANY	PK 169, Route d'Ambositra	110	ANTSIRABE
COMPAGNIE MALAGASY DE TEXTILE (CMT)	PK 9, Route de Tamatave Ambohimangakely	103	ANTANANARIV
COMPAGNIE TEXTILE DU SUD (COTESUD)	Route d'Alarobia Anosivavaka	101	ANTANANARIV
COOL CONCEPT MADAGASCAR	Complexe industriel SFOI Ambohimena Route d'A	110	ANTSIRABE
COSMOS KNIT (Madagascar)	Bâtiment TITAN II Zone GALAXY Rue Dr RASE	101	ANTANANARIV
COTTON COMPANY	Lot AVB 278 Avarabohitra Itaasy	102	ANTANANARIV
COTTONLINE SA	PK 169, Route d'Ambositra	110	ANTSIRABE
CREATION DE LA GRANDE ILE (CREGI)	Enceinte MATÉRAUTO	101	ANTANANARIV
CRYSTAL APPAREL MADAGASCAR SARL	ZI FORELLO Tanjombato	102	ANTANANARIV
DEMAD	Domaine Sébat Tyresoles Mandrosoa Ivato	105	ANTANANARIV
DIAMOND EMPIRE GARMENT MADAGASCA	Lot 148/2 ter Ambohijanahary Antehiroka Ivato	105	ANTANANARIV
DIAPASON SARL	Ex-Usine AKORA Andrononobe Ambohitranthaba	103	ANTANANARIV
EPSILON	Route d'Alarobia Ambohimamerina	101	ANTANANARIV
EVERGREEN KNITTING FACTORY (ANTANA	ZI Forello Parcelle 13 Tanjombato	102	ANTANANARIV
FBOI	Lot AV 278 Avarabohitra Vinany	102	ANTANANARIV
FERNEY FINE KNITS	Enceinte Océan Trade Andraharo	101	ANTANANARIV
FESTIVAL SA	Lot 169 Bis Ambohipanja Ankadikely	101	ANTANANARIV
FLOREAL MADAGASCAR SA	Zone Industrielle ZITAL Ankorondrano	101	ANTANANARIV
G.F. CASHMERE KNITTING CO., LTD.	ZI Forello Tanjombato Parcelle 29	102	ANTANANARIV
GLOBAL INDUSTRIES SARL	ZI FORELLO Tanjombato	102	ANTANANARIV
GLORY MADAGASCAR GARMENT	Lot IA 88 Bis Miadampahonina Antehiroka Amboh	105	ANTANANARIV

Nom de la Société	Adresse	Code post	Localisation
GRIFFY SA	Lot II N 9 FG Ambatobe	101	ANTANANARIV
GROSS VIEW MADAGASCAR ENTERPRISE S	ZI Océan Trade Future Space Andranomena	101	ANTANANARIV
GROVE INDUSTRY MADAGASCAR SARL	Lot IAV 305 Bis Mandrimenā Iavoloha	102	ANTANANARIV
INDIGO	Lot II N 9 FG Ambatobe	101	ANTANANARIV
INITIATIVES CONFECTION EXPORT	PK 4 Route d'Ambohimanambola	103	ANTANANARIV
IRINA MADAGASCAR	Lot ITV 28 Bis Andrefantsena Andranonahoatra	102	ANTANANARIV
JBA PRODUCTION SA	Lot VF 29 Fitroafana Andranotapahina Talatamaty	105	ANTANANARIV
JULIEN OCEAN INDIEN EXPANSION (JOIE)	Tanjombato	102	ANTANANARIV
KANTO SARL	Mandrosoa IVATO ANTANANARIVO 105	105	ANTANANARIV
KIM KOON GARMENT MADAGASCAR	Lot 150/K4 Ivato Aéroport	105	ANTANANARIV
L.FIVE INTERNATIONAL	PK 18, Route de Majunga Anosiala Ambohidratrim	105	ANTANANARIV
LINGERIES DE L'OCEAN INDIEN	Lot AT 45 Bis Antanety Ankadikely	103	ANTANANARIV
M KLEN INTERNATIONAL	PK 18, Route de Majunga Anosiala Ambohidratrim	105	ANTANANARIV
MAD FOREVER	Zone ZITAL Ankorondrano	101	ANTANANARIV
MADAGASCAR CONFECTION TEXTILES SAR	Lot ITV 27 Ter Andrefantsepa Itaosy Andranonaho	102	ANTANANARIV
MADAGASCAR GARMENT BEST (MADGABE	Lot K4 089 Ambodirano Ivato	105	ANTANANARIV
MADAGASCAR HANTEX SARL	Lot AC 15 Ankadindravola Ambohidratrimo	105	ANTANANARIV
MADAGASCAR KNITTERS	Mandrosoa Ivato	105	ANTANANARIV
MADAGASCAR KNITWORKS SARL	Zone Industrielle Andranotapahina Talatamaty	105	ANTANANARIV
MADAGASCAR PORTWAY SWEATER SARL	Lot AC 16 BIS Ankadindravola Ivato 105 ANTAN	105	ANTANANARIV
MADAGASCAR SALES SA	ZI FILATEX Ankadimbahoaka	101	ANTANANARIV
MADIMPORT	Route d'Arivonimamo	101	ANTANANARIV
MANUPAN MADAGASCAR (ex-JANEL FACTO	PK 8, Ankadilalampotsy Tanjombato	102	ANTANANARIV
MARIN CONFECTION SARL	Zone Economique Spéciale Batainomy	501	TOAMASINA
MAVITEX	ZI Forello Tanjombato	102	ANTANANARIV
MEE NGAI MADAGASCAR SALES	Ariane 5B, Zone Industrielle GALAXY Andraharo	101	ANTANANARIV
MINMAX MADAGASCAR	Lot AK 42 Telozoro Ankadikely Ifafy	103	ANTANANARIV
NCS INTERNATIONAL	ZI ARO Andranotapahina Talatamaty	101	ANTANANARIV
NOVA KNITS MADAGASCAR	ZI FORELLO Parcelle 10, Tanjombato	102	ANTANANARIV
NOVEL GARMENTS (MADAGASCAR) SA	ZI FILATEX Ankadimbahoaka	101	ANTANANARIV
OMNIUM TEXTILE DE MADAGASCAR (OTM)	Près Malmaison Ambohitrahaba Ifafy	103	ANTANANARIV
PANTHER	ZI FORELLO Tanjombato Immeuble SOMALCO B	102	ANTANANARIV
PLG CONFECTION S.A.	ZI FILATEX Ankadimbahoaka-Route d'Antsirabe	101	ANTANANARIV
PLUMMY MADAGASCAR GARMENT	Lot AC 16 Ankadindravola Ambohidratrimo	105	ANTANANARIV

Nom de la Société	Adresse	Code post	Localisation
PRÉT-EXPORT	Lâlana Rayoninahitrinarivo Ankorondrano	101	ANTANANARIV
PRIME VIEW MADAGASCAR ENTERPRISE Sa	Zone industrielle Océan Trade Future Space Andra		ANTANANARIV
PROSIMEX MADAGASCAR	Lot K4-098 Bis Ivato Aéroport	105	ANTANANARIV
PULLMA SA	Immeuble SME Route des Hydrocarbures Ankoren	101	ANTANANARIV
SAHARA TEXTILE MADAGASCAR SARL	ZI FUTURA Andranomena	101	ANTANANARIV
SAMAF EXPORT	Malaza Tanjombato	102	ANTANANARIV
SKY EASY MADAGASCAR GARMENT SARL	ZI FORELLO Lotissement 16 Tanjombato	102	ANTANANARIV
SOCIETE VISION MALAGASY TEXTILES	Lot IA 89 Miadampahonina Antehiroka Ambohibao	105	ANTANANARIV
ST FELIX KNITERS (MADAGASCAR) SARL	Ex-Bâtiment SEVIMA Soanierana	101	ANTANANARIV
TARA KNITWEAR MADAGASCAR SARL	ZI FILATEX Ankadimbahoaka	101	ANTANANARIV
TROPIC MAD SA	Rue Docteur RASETA Andraharo	101	ANTANANARIV
ULTRAMAILLE SARL	Lot 1 D ter Mandrosoa Ankadikely	105	ANTANANARIV
UNIVERSAL GARMENTS (MADAGASCAR) LT	IMMO 2000 NA 3G, Lotissement LONE Tanjomba	102	ANTANANARIV
WING TAI (MADAGASCAR) SARL	Parc d'Activités GALAXY Andraharo	101	ANTANANARIV
WORLD KNITS MADA SA (WKM)	ZI ARO Andranotapahina Talatamaty Ambohidratri	105	ANTANANARIV

## ANNEXE 2

**RESULTATS DE LA VISITE AGOA**

<i>Nom de la Société</i>	<i>Date visite Avis membres visite</i>
ACTIF TEXTILES	23/04/01 FAVORABLE
AD COMPANY	30/05/01 FAVORABLE
AKANJO SARL	23/04/01 FAVORABLE
ALBA MAILLE SARL	02/05/01 FAVORABLE
ALPHA SALES (MADAGASCAR) SARL	15/10/01 FAVORABLE
AQUARELLE MADAGASCAR (ANTANANARIVO)	13/03/01 FAVORABLE
AQUARELLE MADAGASCAR (ANTSIRABE)	08/04/01 FAVORABLE
AZUR SARL	28/03/01 FAVORABLE
BAM APPARELS SARL	15/10/02 FAVORABLE
BL GARMENT MANUFACTURING SARL	10/10/01 FAVORABLE
CELTO ANDRIAMAHEFA	05/09/02 A REDRESSER
CHAMPVILLE	29/11/01 A REDRESSER
COLUMBIA CLOTHING COMPANY	28/04/01 FAVORABLE
COMPAGNIE MALAGASY DE TEXTILE (CMT)	07/05/01 FAVORABLE
COMPAGNIE TEXTILE DU SUD (COTESUD)	18/04/01 FAVORABLE
COOL CONCEPT MADAGASCAR	08/04/01 FAVORABLE
COSMOS KNIT (Madagascar)	06/04/01 FAVORABLE
COTTON KNITS	05/12/01 A REDRESSER
COTTONLINE SA	17/11/01 FAVORABLE
CREATION DE LA GRANDE ILE (CREGI)	07/05/01 FAVORABLE
CRYSTAL APPAREL MADAGASCAR SARL	29/10/01 FAVORABLE
<b>DIAMOND EMPIRE GARMENT MADAGASCAR</b>	06/04/01 FAVORABLE
DIAPASON SARL	11/04/01 FAVORABLE
ENTREPRISE ALFA	11/07/01 A REDRESSER
EPSILON	04/07/01 FAVORABLE
EVERGREEN KNITTING FACTORY (ANTSIRABE)	28/04/01 A REDRESSER
EVERGREEN KNITTING FACTORY (ANTANANARIVO)	09/04/01 FAVORABLE
FBOI	12/04/01 FAVORABLE
FERNEY FINE KNITS	02/04/01 FAVORABLE
FESTIVAL SA	25/04/01 FAVORABLE
FLOREAL MADAGASCAR SA	02/04/01 FAVORABLE

<i>Nom de la Société</i>	<i>Date visite</i>	<i>Avis membres visite</i>
PAMELA	11/06/01	A REDRESSER --
PANTHER	18/04/01	A REDRESSER --
PLG CONFECTION S.A.	19/09/01	FAVORABLE
PLUMMY MADAGASCAR GARMENT	09/05/01	FAVORABLE
PRÉT-EXPORT	18/04/01	FAVORABLE
PROSIMEX MADAGASCAR	23/04/01	FAVORABLE
PULLMA SA	13/12/02	FAVORABLE
SAHARA TEXTILE MADAGASCAR SARL	09/05/01	FAVORABLE
SAMAF EXPORT	30/05/01	FAVORABLE
SKY EASY MADAGASCAR GARMENT SARL	18/03/01	FAVORABLE
SOCIETE VISION MALAGASY TEXTILES	30/03/01	FAVORABLE
ST FELIX KNITTERS (MADAGASCAR) SARL	19/04/01	FAVORABLE
SURPIQUIRE SARL	11/10/01	A REDRESSER --
TARA KNITWEAR MADAGASCAR SARL	07/05/01	FAVORABLE
TROPIC MAD SA	02/04/01	FAVORABLE
ULTRAMAILLE SARL	03/05/01	FAVORABLE
UMAR TEXTILES SARL	08/04/02	A REDRESSER --
UNIVERSAL GARMENTS (MADAGASCAR) LTD	10/12/01	FAVORABLE
WORLD KNITS MADA SA (WKM)	16/05/01	FAVORABLE
DEMAD	15/01/03	FAVORABLE

## ANNEXE 3

## Entreprises franchises opérationnelles en 2003

SOCIETE	ADRESSE	CODE POSTA	LOCALISATIO
A & W TEX	Bât. 48, Zone Galaxy, Rue Dr Raseta Andraharo	101	ANTANANARIVO
A.L.S. MADAGASCAR	Lot III L 49 G Tsimbazaza	101	ANTANANARIVO
ACCORD KNITS	Lot 210 Bis Mandrosoa Ivato	105	ANTANANARIVO
AD COMPANY	PK 12, Route de Majunga Andranotapahina	105	ANTANANARIVO
AKANJO SARL	Propriété "NY TANANA" Ambatomaro	101	ANTANANARIVO
ALBA MAILLE	ZI Forello Tanjombato	102	ANTANANARIVO
ALPHA SALES SARL	ZI FILATEX Ankadimbahoaka, Route d'Antsirabe	101	ANTANANARIVO
ANNY SARL	Lot 141 A Bis Talatamaty Ambohinambo	105	ANTANANARIVO
ANTANA PRODUCTION SA	Près Lycée Mandriantena FKT Mahabo Andoharano	102	ANTANANARIVO
AQUARELLE MADAGASCAR	ZI Forello Tanjombato	102	ANTANANARIVO
ARAWAK SA	Ankadimbahoaka Route d'Androntra	101	ANTANANARIVO
ATELIERS DU CAPRICORNE	Lot II Y 24 bis Ampasanimalo	101	ANTANANARIVO
AUBREX SARL	Ambositra	306	AMBOSITRA
AXELLE	Lot IP 99 Lazaina Anosy Avaratra	103	ANTANANARIVO
AYE-AYE MADAGASCAR	PK 8, Route d'Antsirabe Ankadilalampotsy	102	ANTANANARIVO
BAM APPARELS SARL	PK 15, Route de Tamatave Ambohimalaza Soaniera	103	ANTANANARIVO
BASE SARL	Lot 12 Antehiroka Ivato	105	ANTANANARIVO
BIOLANDES MADAGASCAR	48, Avenue Grandidier Isoraka	101	ANTANANARIVO
BL GARMENT MANUFACTURING	Route de la piscine Ambohibao Antehiroka	105	ANTANANARIVO
BLUEWATER RUNNERS SARL	Lot 3G Bis Ambohibao	105	ANTANANARIVO
BODOVOAHANGY EXPORT SARL	Lot II G 23 CA Ambatomaro	101	ANTANANARIVO
BOIS ET CONSTRUCTION EXPORT	Manandriana Antananarivo Avaradrano	103	ANTANANARIVO
BRODERIE MEEM SARL	Lot IVF 1 TER Ambohidady Route Digue Ambohim	101	ANTANANARIVO
BRODERIES ARTISANALES SARL	PK 18, Route de Majunga Anosiala Ambohidratrimo	105	ANTANANARIVO
CADENCE	Lot IP 99 Lazaina	103	ANTANANARIVO
CAPTELEC SARL	Propriété INDRI Andrambato Itaosy	102	ANTANANARIVO
CHIC INDUSTRIES	Lot 01 A Ambohibao Antehiroka	105	ANTANANARIVO
CLASSIC KNITWEAR SA (ex-SMK)	Lot IVM 66 A Andraharo Ambohimanarina	101	ANTANANARIVO
COATS MADAGASCAR SARL	ZI GALAXY Unité 26/27 Andraharo	101	ANTANANARIVO
COLORTEX SARL	Ambohitahara Ambohidratrimo	105	ANTANANARIVO
COLUMBIA CLOTHING COMPANY	PK 169, Route d'Ambositra	110	ANTSIRABE

SOCIETE	ADRESSE	CODE POSTA	LOCALISATIO
CORIMA	Lot VV 172 Ambohipotsy	101	ANTANANARIVO
COSMOS MADAGASCAR SARL	Bâtiment Titen II - Zone Galaxy Andraharo - Amboh	101	ANTANANARIVO
COTESUD	Route d'Alarobia Ambohimananarina	101	ANTANANARIVO
COTTONLINE SA	PK 169, Route d'Ambositra Antsirabe	110	ANTSIRABE
CREGI	Enceinte MATERAUTO Ankorondrano	101	ANTANANARIVO
DEMAD SA	Domaine SEBAT-TYRESOLES Mandrosoa Ivato	105	ANTANANARIVO
DEXTER-MAD SARL	Villa "MAURICE Lot 91 E ter Ambohibao	105	ANTANANARIVO
DIAMOND EMPIRE	Lot 148/2 Ter Ambohijanahary Antehiroka Ivato Am	105	ANTANANARIVO
DYNACHIME SA	PK 12, Route de Majunga Andranotapahina	105	ANTANANARIVO
EMA MADAGASCAR SARL	Lot IB 355 Malaza Andoharanofotsy Tanjombato	102	ANTANANARIVO
ENERGY	Lot VU 274 B Manakambahiny	101	ANTANANARIVO
EPSILON	Route d'Alarobia Ambohimananarina Ambohimananarin	101	ANTANANARIVO
FANEX	Lot 10 P Mandrosoa Ambatobe Ankadikely	103	ANTANANARIVO
FATEXMA	PK 12, Route de Majunga Andranotapahina	105	ANTANANARIVO
FESTIVAL	169 bis Ambohipanja Ankadikely	103	ANTANANARIVO
FLOREAL MADAGASCAR SA	Zone Zital Ankorondrano Andraharo	101	ANTANANARIVO
GF CASHMERE KNITTING CO	Zi Forello Tanjombato	102	ANTANANARIVO
GLORY MADAGASCAR GARMEN	Lot IA 88 Bis Miadampahonina Ivato Antehiroka	105	ANTANANARIVO
GRAPHEXPORT SARL	RN 4, Ankaditoho	101	ANTANANARIVO
GRIFFY SA	Lot II N 9 FG Ambatobe	101	ANTANANARIVO
GROSS VIEW ENTERPRISES SARL	FUTURE SPACE, Zi Océan Trade Andranomena A	101	ANTANANARIVO
GROVE INDUSTRY MADAGASCA	305 BIS, Mandrimena Iavoloaha	102	ANTANANARIVO
HKS KNITWEAR MADAGASCAR S	Lalana Ravoninahitriniarivo (Enceinte MATERAUT	101	ANTANANARIVO
HOI	Lot II B 73 Bis Amboditsiry	101	ANTANANARIVO
IMES PRODUCTIONS	Enceinte FIBATA Analamahitey Androhibe	101	ANTANANARIVO
INDENA MADAGASCAR SA	85, Rue Pasteur Rabeony Ambodirotra	306	FIANARANTSOA
INDIGO SARL	Lot II N 9 FG Ambatobe	101	ANTANANARIVO
INFOSCRIBE	Lot IVW 4 JA Anosizato Est II Route Digue	102	ANTANANARIVO
INITIATIVES	PK 4, Route d'Ambohimananambola	102	ANTANANARIVO
IRINA MADAGASCAR SARL	Lot ITV 28 Bis Andrefantsena Itaosy	102	ANTANANARIVO
JBA PRODUCTION SA	Lot VF 29 Fitroafana Andranotapahina Talatamafy	105	ANTANANARIVO
JNJ (MADAGASCAR) SARL	Zone Industrielle FILATEX Ankadimbahoaka	101	ANTANANARIVO
KANTO SARL	Antehiroka près INPF	105	ANTANANARIVO
KARINA	Enceinte cité Artisanale Andravoahangy MASCAR	101	ANTANANARIVO

SOCIETE	ADRESSE	CODE POSTA	LOCALISATIO
KIM KOON GARMENT	Lot 150 K 4 Ivato Aéroport	105	ANTANANARIVO
L'AVENIR SARL	Lot IVF 24 Fitroufina IVATO	105	ANTANANARIVO
L.FIVE INTERNATIONAL	PK 18, RN 4 Ambohidratrimo Route de Majunga	105	ANTANANARIVO
LABELTEX SARL	Unité 47 ZI GALAXY First Inmo Andraharo	101	ANTANANARIVO
LABOCAST OCEAN INDIEN	Villa Vohitsoa Lot 484 Bis ME Andafivaratra Tana	105	ANTANANARIVO
LAUREMBOURLE-CHARBONNIER	PK 8, Ankadilalampotsy Route d'Antsirabe Zone SE	102	ANTANANARIVO
LE BRODEUR (EXPORT) LTEE MA	Cité Artisanale Masikara Andravoahangy	101	ANTANANARIVO
LECOFRUIT	24, Rue RADAMA I Tsaralalana	101	ANTANANARIVO
LES ATELIERS DENISE CLEROUX	Lot IVA 16 Bis Ambodivonkely Ambohimananarina	101	ANTANANARIVO
LINGERIES DE L'OI	Lot AT 45 Bis Antanety Ankadikely Ifafy	103	ANTANANARIVO
LOOK EXPORT SA	Lot III K 3 C Ankaditoho	101	ANTANANARIVO
M KLEN INTERNATIONAL	PK 18, RN 4 Ambohidratrimo Route de Majunga	105	ANTANANARIVO
MACOTEX	Lot ITV 27 Ter Andrefantsena Itaosy	102	ANTANANARIVO
MAD BEA	Lot 069 C Amborompotsy Talatamaty	105	ANTANANARIVO
MAD'ATTITUDE SARL	Lot IVL 9-7 ter Ambodivonkely Ambohimananarina	101	ANTANANARIVO
MAD'COM SARL	Lot III-5-D Antaniavo Enceinte DURANT GILBER	101	ANTANANARIVO
MAD-ENERGY	Lot II N 184 S Analamahitsy	101	ANTANANARIVO
MADAGASCAR DYEING MILLS SA	Enceinte MATERAUTO Ankorondrano	101	ANTANANARIVO
MADAGASCAR GENUINE PRODU	3, Ruelle de Mayotte Place Kabary	201	ANTSIRANANA
MADAGASCAR HANTEX	Lot AC 15 Ankadindravola Ivato	105	ANTANANARIVO
MADAGASCAR SALES SA	ZI MILATEX Ankadimbahoaka	101	ANTANANARIVO
MADAGASCAR TEXTILE CONSER	17, Rue Rauselina Ambatonakanga	101	ANTANANARIVO
MADAGRAPHIC SARL	Lot 62/6 Ambohiravao Talatamaty	105	ANTANANARIVO
MADAPROD SARL	Morarano Maitavolona Andoharanofofotsy	102	ANTANANARIVO
MADGABELSI	Lot 89 K4 bis Ambodirano Ivato (enceinte SOGEC	105	ANTANANARIVO
MADIMFORI	Route d'Arivonimamo	101	ANTANANARIVO
MAKLING	Lot B 141 J Ambohidroa Ambohimananarina	101	ANTANANARIVO
MALACAST FISHING TACKLES P	Zone Zital Ankorondrano	101	ANTANANARIVO
MARINA SARL	Lot III G 117 B Ambatolampy Ambohimananarina	101	ANTANANARIVO
MAS	Lot IVE 92 Soarano	501	TOAMASINA
MATEZA	Lot 409 BIS ME Mandrosoa Ivato	101	ANTANANARIVO
MAVITEX SARL	ZI Forello Tanjombato	102	ANTANANARIVO
MEE NGAI SARL	Ariane 5B Zone GALAXY Andraharo	101	ANTANANARIVO
MIG SARL	6, Rue Raveloary, Isoraka ANTANANARIVO	101	MAHAJANGA

SOCIETE	ADRESSE	CODE POSTA	LOCALISATIO
MIKENI MADAGASCAR SARL	Lot IYR 99 Antanimena Route de Majunga	101	ANTANANARIVO
MINMAX MADAGASCAR SARL	Lot AK 42 Telozoro Ankadikely Ifaty	103	ANTANANARIVO
MIS	Lot II W 31 Faliarivo Nord Ampasanimalo	101	ANTANANARIVO
MT DISTRIBUTION SARL	Lot 22 B Antanetibe	101	ANTANANARIVO
MULTIPACK SARL	Nord de Soamananety Ambohidratrimo Rte de Maju	105	ANTANANARIVO
MUREL SARL	Unit 46, ZI Océan Trade, Rue Dr Raseta Andraharo	101	ANTANANARIVO
NEW ONE	Lot 57 E Bis Ambohinaro Ambohibao	105	ANTANANARIVO
NORCROSS INDUSTRIES SARL	Lot 119 Ter, Villa EDNA Faralaza Talatamaty	105	ANTANANARIVO
NOTMAD SARL	Lot 20 G 165 A Ambohimiandrisoa Antsirabe	110	ANTSIKABE
NOVA KNITS MADAGASCAR SA	ZI Forello Tanjombato Parcelle 10	102	ANTANANARIVO
OIC	24, Rue Radana I Tsaralulana	101	ANTANANARIVO
OTM	Près Malmaison Ambohitrarahaba Ifaty	103	ANTANANARIVO
PACO SARL	4, Rue Général RABEHEVITRA Antaninarenina	101	ANTANANARIVO
PACO TISSAGE	Tsiadana	101	ANTANANARIVO
PANTHER SARL	ZI Forello Immeuble SOMALCO, Bât II 1er étage T	102	ANTANANARIVO
PILATEX	Lot 119 A Antanetibe Ivato	105	ANTANANARIVO
PLASMAD SARL	PK 9, Route de Tamatave Ambohimangakely	104	ANTANANARIVO
PLG CONFECTION SA	ZI FILATEX Ankadimbahoaka Soanierana	101	ANTANANARIVO
PLUMMY MADAGASCAR GARM	Lot AC 16 Ankadindravola Ambohidratrimo Amboli	105	ANTANANARIVO
POINT DE RIZ	Lot VR 54 DC Ambohidraserika Mahazoarivo	101	ANTANANARIVO
POLO GARMENTS MAJUNGA	Site SOCOTA PGLO Usine Route d'Antananarivo	401	MAHAJANGA
PRIME VIEW	ZI OCEAN TRADE FUTURE SPACE Andranomen	101	ANTANANARIVO
PROSIMEX MADAGASCAR	Lot K4 098 Bis Ivato Aéroport Antehiroka	105	ANTANANARIVO
PULLMA SA	Immeuble SME Route des Hydrocarbures Ankorond	101	ANTANANARIVO
QDATA SARL	Lot ITZ 27 bis Behenjy Andraonahoaotra	102	ANTANANARIVO
SASSEBO SARL	Lot PR III I 139 bis Soanierana	101	ANTANANARIVO
SCRIPTURA SARL	Lot V U 289 A Bis Manakambahiny	101	ANTANANARIVO
SEPM	Près lot II E J Ankadindramamy	102	ANTANANARIVO
SEREX	Lot II A 119 Soavimbahoaka	101	ANTANANARIVO
SERVICES MAD SARL	Lot IVN 2 Ankaditapaka	101	ANTANANARIVO
SFM	Immeuble SACM Ankorondrano	101	ANTANANARIVO
SINERGIC TELEWORK	52, Rue RABARY Ankadivato	101	ANTANANARIVO
SITEXMA	Route d'Alarobia	101	ANTANANARIVO
SKY EASY MADAGASCAR GARM	Zone Forello Lotissement 16 Tanjombato	102	ANTANANARIVO

SOCIETE	ADRESSE	CODE POSTA	LOCALISATIO
SOCIETE DE VALORISATION IND	c/o 25, Rue Raveloary Isoraka	101	ANTANANARIVO
SOGEMA	20 Bis D, Route de la Piscine Ambohibao	105	ANTANANARIVO
SOLUTIONS COM SARL	Lot II Y 53 FK Andrainarivo	101	ANTANANARIVO
SOMAJEX	16, Avenue de Mahabibo	401	MAHAJANGA
SOPRAL	6, Rue Richelieu Toamasina Face Hôpital	501	TOAMASINA
SOVIMA TEXTILES	Lot IA 89 Miadampahonina Antehiroka	105	ANTANANARIVO
SPPM	ZI Forelle Tanjombato	102	ANTANANARIVO
ST FELIX KNITTERS	Ex-Bâtiment SEVIMA Soanierana	101	ANTANANARIVO
SUD CONFECTION	Antalamohitra Antehiroka Ambohijanahary	105	ANTANANARIVO
SURPIQUE SARL	Lot MA IV 18 Bis Maibahoaka Ivato	105	ANTANANARIVO
TAKE FIVE SARL	Lot III H 107 A Manamba Averatanana	101	ANTANANARIVO
TANACREX SARL	Lot 18 D Imerinafovoany Talatauaaty	105	ANTANANARIVO
TEXIMA SARL	Lot IVL 37 bis Anosivavaka Ambohinanarina	101	ANTANANARIVO
TIB	Immeuble Grand Ciel (DIGITAL) Alarobia Ankor	101	ANTANANARIVO
TRIANGLE SARL	Lot VI 71 G Andohanimandroseza	101	ANTANANARIVO
TROPITEX MADAGASCAR	Lot PR II L 111 Bis Ankorondrano	101	ANTANANARIVO
ULTRAMAILLE SARL	Lot I D Ter Mandrosoa Ankadikely	103	ANTANANARIVO
ULTRAMAR SARL	28, Route Circulaire Ampandrana Ouest	101	ANTANANARIVO
UNICOM WASHING DYEING AND	Lot K4 089 Ivato Aéroport Ambohidratrimo	105	ANTANANARIVO
UNIVERSAL GARMENTS LTD	BMO 2000 NA3G Lotissement LONE Tanjombato	102	ANTANANARIVO
USI-KNITWEAR MADAGASCAR L	Parc d'Activités GALAXY Andraharo	101	ANTANANARIVO
WING TAI (MADAGASCAR) SARL	Parc d'Activités GALAXY Andraharo	101	ANTANANARIVO

<i>Nom de la Société</i>	<i>Date visite</i>	<i>Avis membres visite</i>
G.F. CASHMERE KNITTING CO., LTD.	09/04/01	FAVORABLE
GLOBAL INDUSTRIES SARL	29/10/01	FAVORABLE
GLORY MADAGASCAR GARMENT	29/10/02	FAVORABLE
GRIFFY SA	11/04/01	FAVORABLE
GROSS VIEW MADAGASCAR ENTERPRISE SARL	01/08/01	FAVORABLE
GROVE INDUSTRY MADAGASCAR SARL	29/11/02	FAVORABLE
HENINTSOA CONFECTION (HENICO TEXTILE)	02/05/01	A REDRESSER
INDIGO	25/04/02	FAVORABLE
IRINA MADAGASCAR	09/11/01	A REDRESSER
JANEL FACTORY MADAGASCAR	23/03/01	FAVORABLE
JBA PRODUCTION SA	25/04/01	FAVORABLE
JULLIEN OCEAN INDIEN EXPANSION (JOIE)	03/09/01	FAVORABLE
KIM KOON GARMENT "MADAGASCAR"	23/04/01	FAVORABLE
L.FIVE INTERNATIONAL	04/04/01	FAVORABLE
LABELTEX SARL	26/04/01	A REDRESSER
LES ATELIERS DENISE CLEROUX SARL	18/04/01	A REDRESSER
LINGERIES DE L'OCEAN INDIEN	26/04/01	FAVORABLE
MAD FOREVER	21/05/01	FAVORABLE
MADAGASCAR CLOTHING COMPANY	12/09/01	A REDRESSER
MADAGASCAR CONFECTION TEXTILES SARL	25/04/01	FAVORABLE
MADAGASCAR GARMENT BEST (MADGABEST)	11/04/01	FAVORABLE
MADAGASCAR HANTEX SARL	19/07/01	FAVORABLE
MADAGASCAR KNITTERS	26/03/01	FAVORABLE
MADAGASCAR SALES SA	19/04/01	FAVORABLE
MADIMPORT	25/04/01	FAVORABLE
MAVITEX	19/04/01	FAVORABLE
MEE NGAI MADAGASCAR SALES	26/03/01	FAVORABLE
MINMAX MADAGASCAR	12/04/01	FAVORABLE
NCS INTERNATIONAL	04/04/01	FAVORABLE
NOVA KNITS MADAGASCAR	09/04/01	FAVORABLE
NOVEL GARMENTS (MADAGASCAR) SA	20/03/01	FAVORABLE
OMNIUM TEXTILE DE MADAGASCAR (OTM)	12/04/01	FAVORABLE
PACO SARL	03/05/01	A REDRESSER

# BIBLIOGRAPHIES

## 1. Ouvrages de bases :

- ABDELMALKI Lahsen et MUNDLE Patrick
  - « Economie du développement »
  - Hachette, 1995, 311 P (commerce et développement)
- DAVID François
  - « Les échanges commerciaux dans la nouvelle économie mondiale »
  - Paris, PUF, coll.Major, 1994, 215p
- GODET Michel et RUYSEN Olivier
  - « Les échanges internationaux » (cours sur les échanges commerciaux) P3-19
- MARC MONTOUSSE
  - « Les grands thèmes de la théorie économique »
  - Collection Amphi, Edition BREAL1999, P141
- RAINELLI M.I
  - « Le commerce international »
  - La Découverte, Paris, 1998. (Support du cours de l'Economie Internationale) P155-175

## 2. Rapports spécialisés :

- Direction de l'appui sur le secteur privé MINISTERE DE L'INDUSTRIE
  - «Note sur l'AGOA », 2002, 6P
- MC KNIFF Joan
  - «Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique »
  - AGOA Press Kit
  - Antananarivo 2000
- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES :
  - « Rapport sur l'AGOA »
  - Antananarivo, 2003
- MINISTERE DE L'INDUSTRIE
  - « Axes prioritaires de la politique du Gouvernement Malagasy »

Antananarivo, 2003, 4P

3. Quotidiens :

-RAKOTOMALALA Edmond

AGOA : « après les contacts on attend les commandes et les contrats de partenariat »

MIDI Economie janvier 2003 P1

-RAKOTOMALALA Edmond

AGOA : « un espace de 250 m<sup>2</sup> pour Madagascar »

MIDI Economie janvier 2003 P1

-RAKOTOMALALA Edmond

« Secteur privé : les Américains attendus à Madagascar »

MIDI Madagascar janvier 2003 P1

4. Documents sur INTERNET :

-RALAIVAOHITA Jöel

« L'AGOA, un nouveau défi pour Madagascar »

Madonline 19.09.2002

-MADA NEWS

«Madagascar et l'Africa Bill»

2002, 8P

[www.madanews.com](http://www.madanews.com)

-GUICHARD Fabrice

« Madagascar: le grand frère américain dicte la marche à suivre»

Le WEB de l'humanité

2003, 2P

[www.humanite.presse.fr](http://www.humanite.presse.fr)

## **RESUME**

Nom : RAMANANTSOA

Prénoms : Nirinamihamina Ramelson

Adresse : Lot IVY 332 F Anosipatrana Antananarivo 101

Titre : « L'impact économique de l'AGOA à Madagascar »

Nombre de pages : 69

Nombre de tableaux : 12

L'AGOA joue un rôle important dans la promotion de la croissance et du développement de l'économie malgache surtout dans la situation actuelle de redressement économique grâce aux opportunités qu'elle offre à l'économie malgache.

Comme cette loi offre l'accès au marché, elle a permis l'amélioration des données macro-économiques malgaches telles que la valeur ajoutée, le plein emploi, les recettes d'exportations et autres encore.

Mais l'AGOA représente seulement une possibilité, mais non une garantie donc, il est très important que les autorités malgaches prennent les mesures nécessaires afin que les objectifs de cette loi soient atteints.

Malheureusement, pour l'instant les résultats obtenus durant ces trois années ne sont pas encore satisfaisants à cause des différents problèmes tels que les problèmes rencontrés par l'administration, les entreprises franches.

Afin que l'AGOA contribue à promouvoir la croissance et le développement de l'économie malgache, il est important que les autorités malgaches fassent leurs parts en instaurant un environnement favorable aux investissements directs étrangers.

Mots clés : avantages absolus, avantages comparatifs, libre-échange, politique de diversification...

Encadreur : Jeannot RAMIARAMANANA, Professeur titulaire.